



COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

46, rue Proudhon
93210 Saint-Denis

Marché N° 23O6

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES (CCTP)**

**NETTOYAGE ET GESTION DU LINGE DES RESIDENTS
VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE**

TABLE DES MATIERES

1. LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024.....	6
1.1 CONTEXTE ET ENJEUX.....	6
1.2 VISION PARIS 2024.....	7
1.3 LES PARTIES PRENANTES.....	9
1.3.1 Paris 2024.....	9
1.3.2 Le CIO et l'IPC.....	10
1.3.3 Les Fédérations Internationales.....	10
1.3.4 Les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et Paralympiques (CNP).....	10
1.3.5 Olympic Broadcast Services (OBS).....	10
1.3.6 Les Partenaires de Marketing.....	10
1.3.7 Les Propriétaires/Exploitants de Site.....	11
1.3.8 Les acteurs publics.....	11
1.3.9 La SOLIDEO.....	11
1.4 LES CLIENTS DES JEUX.....	12
1.4.1 Athlètes et Comités Nationaux Olympiques/Paralympiques (CNO/CNP).....	12
1.4.2 Familles et dignitaires Olympiques/Paralympiques.....	12
1.4.3 Fédérations internationales (FI).....	12
1.4.4 OBS & Les Radiodiffuseurs Détenteurs De Droits (RHB).....	13
1.4.5 Presse.....	13
1.4.6 Partenaires de Marketing.....	13
1.4.7 La Main-d'œuvre.....	13
2. LE VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE.....	13
2.1 LES ATHLETES AU CŒUR DE TOUTES LES ATTENTIONS.....	13
2.2 LA PRESENTATION GENERALE DU VOP.....	13
2.2.1 Introduction.....	13
2.2.2 Le fonctionnement du Village.....	15
2.2.3 Les services du Village.....	16
2.2.4 La répartition des zones du VOP.....	17
2.2.5 Précisions sur les bâtiments existants situés à l'intérieur du périmètre de sécurité du VOP.....	19
2.3 DATES CLES DES PERIODES D'INTERVENTION AU SEIN DU VILLAGE.....	19
2.3.1 Les périodes opérationnelles.....	19
2.3.2 Les phases de test.....	20
3. LE SERVICE DE NETTOYAGE ET GESTION DU LINGE DES RESIDENTS.....	20
3.1 USAGE ET FONCTIONNEMENT DES LAVERIES.....	20
3.1.1 Le concept.....	20
3.1.2 Team Sport Uniform.....	21
3.1.3 Information sur les machines.....	21
3.2 LES ESPACES DEDIES AU NETTOYAGE ET A LA GESTION DU LINGE.....	21
3.2.1 Description des espaces génériques.....	22
3.2.2 Description des espaces dédiés aux laveries.....	23
4. LE PERIMETRE DU MARCHE.....	24
4.1. LA MISSION DU CANDIDAT.....	24

4.2.	LES EXIGENCES GENERALES DE LA MISSION	24
4.3.1.	<i>Précisions sur la répartition de la fourniture du matériel.....</i>	25
4.3.	LE ROLE ET L'ORGANISATION DE PARIS 2024.....	25
4.4.	RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DE MARKETING.....	25
4.5.1	<i>Principes généraux.....</i>	25
4.5.2	<i>Principes particuliers.....</i>	28
5.	PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET DE GESTION DU LINGE.....	28
5.1.	DESCRIPTION DES MISSIONS	28
5.1.1.	<i>Prestation n°1 : Gestion de projet & charges liées à la sécurité.....</i>	29
5.1.2.	<i>Prestation n°2 : Nettoyage du linge</i>	30
5.1.3.	<i>Prestation n°3 : Gestion et suivi du linge.....</i>	30
5.2.	EXIGENCES TECHNIQUES	30
5.2.1.	<i>Caractéristiques & volume des équipements</i>	30
5.2.2.	<i>Système informatique de la gestion et du suivi du linge.....</i>	32
5.3.	EXIGENCES EN TERMES DE DURABILITE.....	33
5.3.1.	<i>Matériel et consommables.....</i>	33
5.3.2.	<i>Réduction de l'empreinte carbone des prestations.....</i>	33
5.3.3.	<i>Exigences sociales et sociétales.....</i>	33
5.4.	INNOVATION ET OUTILS DIGITAUX.....	34
6.	QUALITE ET CONTROLE DES PRESTATIONS	34
6.1.	CONTROLE A L'INITIATIVE DU TITULAIRE DU MARCHE.....	34
6.2.	CONTROLE A L'INITIATIVE DE PARIS 2024	34
6.3.	REUNIONS PERIODIQUES	35
6.4.	TRAITEMENTS DES ANOMALIES OU DES ECARTS DE CONFORMITE.....	35
7.	LES PROCEDURES OPERATIONNELLES.....	35
7.1.	LES PROCEDURES DE SECURITE	35
7.1.1.	<i>L'accès au UOP pré et post Jeux.....</i>	35
7.1.2.	<i>La Carte d'identité et d'accréditation olympique / paralympique (CIO/CIAP).....</i>	36
7.1.3.	<i>Le Pedestrian Screening Area (PSA).....</i>	36
7.1.4.	<i>Le Vehicle Screening Area (VSA).....</i>	36
7.2.	LES PROCEDURES APPLICABLES AUX LIVRAISONS	37
7.2.1.	<i>Les horaires de livraison et de collecte</i>	37
7.2.2.	<i>Le Programme de certification des Fournisseurs (Vendor Certification Program : UCP).....</i>	37
7.2.3.	<i>Le Site de contrôle déporté (Remote Material Screening Site : RMSS).....</i>	38
7.2.4.	<i>Le Material Transfer Area (MTA).....</i>	38
7.3.	COMPORTEMENTS ET ATTITUDES EXIGES.....	38
8.	LA LOGISTIQUE DES PRESTATIONS	38
8.1.	LES SERVICES.....	38
8.1.1.	<i>La tenue vestimentaire</i>	39
8.1.2.	<i>La restauration.....</i>	39
8.1.3.	<i>Les services médicaux.....</i>	40
8.1.4.	<i>Les moyens de transport</i>	40
8.1.5.	<i>L'hébergement.....</i>	40
8.2.	LES INFRASTRUCTURES ET LE MATERIEL A DISPOSITION	40
9.2.1.	<i>Les infrastructures.....</i>	40

9.2.2.	<i>L'électricité</i>	40
9.2.3.	<i>Les besoins Télécom.....</i>	41
9. ANNEXES		41

GLOSSAIRE

Les termes standards dans le CCTP sont définis comme suit :

Terme	Acronyme	Définition
Back-of-House	BOH	Zones techniques (cuisines, offices, laboratoire, stockage, chargement / déchargement...).
Broadcast Cooperation Agreement	BCA	Accord de coopération signé entre Paris 2024 et OBS qui définit les rôles et les obligations de chacune des deux entités l'une vis-à-vis de l'autre
Candidat		Toute entité juridique qui soumet une Offre en réponse au Dialogue Compétitif.
Carte d'identité et d'accréditation olympique	CIAO	Titre d'accès nominatif dont le port visible est obligatoire pour toute personne souhaitant rentrer dans le Périmètre de sécurité pendant les JO. Le contrôle d'accès se fera via le scan de l'accréditation.
Carte d'identité et d'accréditation paralympique	CIAP	Titre d'accès nominatif dont le port visible est obligatoire pour toute personne souhaitant rentrer dans le Périmètre de sécurité pendant les JP. Le contrôle d'accès se fera via le scan de l'accréditation.
Charte Graphique		Identité visuelle créée par Paris 2024 garantissant une présentation cohérente des thèmes et images de la Ville Hôte pendant les Jeux et qui sera implémentée à travers l'ensemble des Sites officiels des Jeux.
Charte Olympique	CO	La codification des Principes fondamentaux de l'Olympisme, des Règles et des Textes d'application adoptés par le CIO. La CO régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des JO. Le Candidat s'engage à respecter sa dernière version en vigueur (disponible sur le Site olympic.org) en tout temps et à ses frais.
Clean Venue		Pendant la période des Jeux et la période de deux semaines précédant le début de la période des Jeux, aucune publicité ou propagande ne doit apparaître sur les Sites olympiques, autour des Sites olympiques & paralympiques et dans l'espace aérien au-dessus de ces zones.
Comité d'organisation	COJO	Entité en charge de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques
Commission de Gestion de projet (Management Fee)		Commission fixe payable au Titulaire par Paris 2024 pour le rémunérer pour la conception, planification, la mise en place, la livraison et le démantèlement du projet.
Contractor Meal Ordering System	CMOS	Solution électronique proposée aux sous-traitants pour commander et payer les repas de leur personnel pour bénéficier de droits d'accès au Catering du Staff.
Contrat		Le contrat signé par Paris 2024 et par le Titulaire et portant sur les Services prévus dans le Dialogue Compétitif.
Contrat Ville Hôte (Host City Contract)	HCC	Contrat entre le CIO, la Ville Hôte et le CNO du pays concerné, établissant les responsabilités du CNO, du Comité d'organisation et de la Ville Hôte en ce qui concerne l'organisation, le financement et le déroulement des JO ainsi que la contribution du CIO au succès des JO. Le Comité d'organisation (cf. ci-après "Paris 2024"), créé dans les cinq mois suivant la désignation de la Ville Hôte par le CIO, adhère peu après sa création au HCC. Le HCC est référencé dans la CO et signé après l'élection de la Ville Hôte.
Diffuseurs Détenteurs de Droits	RHB	Les Radiodiffuseurs Détenteurs De Droits sont des entités, entreprises, syndicats, groupements ou agences avec lesquels le CIO a conclu ou conclura un accord leur garantissant les droits de diffuser et d'exposer la couverture des Jeux Olympiques sur un territoire donné pendant une période donnée
Equipements de Protection Individuelle	EPI	Protège un individu contre un risque donné, et selon l'activité qu'il sera amené à exercer.
Front-of-House	FOH	Zones de services accessibles aux médias : bureaux, studios, espaces de restauration, etc.
Indicateurs clé de performance	KPI	Facteurs pris en compte pour mesurer la conformité des prestations de nettoyage et de gestion des déchets avec les attentes de Paris 2024

Jeux Olympiques et Paralympiques / Jeux Olympiques / Jeux Paralympiques	Jeux / JOP JO / JP	Evénements sportifs internationaux réunissant des athlètes du monde entier pour des épreuves dans différentes compétitions. Organisé, sauf motif impérieux d'intérêt général, tous les 4 ans.
Master Delivery Schedule	MDS	Système centralisé de gestion des livraisons.
Material Transfer Area	MTA	Aire de transfert des matériels qui permet une dépose de matériel à l'entrée du site, sans que le véhicule ne fasse l'objet d'un contrôle
Olympic Broadcast Services	OBS	En tant que diffuseur hôte des Jeux, OBS a la charge et la responsabilité de la production télévisuelle (images et son) des JOP mais également de la fourniture des équipements et services nécessaires aux Diffuseurs Détenteurs De Droits (RHB).
Paris 2024		Comité d'organisation des Jeux d'été de 2024 en charge de planifier, organiser, financer, livrer les Jeux, ainsi que les événements associés ; de les promouvoir en France et à l'international, de participer aux actions visant à assurer leur durabilité et de contribuer à maximiser leur impact positif et leur héritage.
Partenaire de Marketing		Toute entité officielle désignée par Paris 2024 ou le CIO pour exploiter certains droits de marketing et de fourniture de produits et/ou services en relation avec les Jeux de Paris 2024 ; ces désignations, si elles impactent tout ou partie du présent appel d'offres, seront communiquées au Titulaire en temps utile.
Pays Hôte		Pays en charge d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques
Pedestrian Screening Area	PSA	Point de contrôle d'accès pour piétons souhaitant pénétrer dans le Périmètre de sécurité du JOP.
Périmètre de sécurité		Périmètre sécurisé d'un Site ou d'une enceinte, matérialisé par une frontière physique (exemple barrières). Les personnes et véhicules souhaitant entrer dans ce Périmètre de sécurité doivent obligatoirement être munis d'un titre d'accès (exemples : billet, CIO/CIAP, passe de parking, etc.) et sont sujets au screening de sécurité avant de pouvoir accéder au Site ou à l'enceinte.
Phase de transition		Période entre la Cérémonie de Clôture des JO et la Cérémonie d'Ouverture des JP nécessitant un aménagement spécifique de certains espaces pour répondre aux besoins des JP (accessibilité, pavoiement paralympique, signalétique etc.).
Plan de Continuité de l'Activité	PCA	Désigne l'ensemble des procédures décrivant les moyens mis en œuvre par le Titulaire pour assurer un fonctionnement des opérations en cas de perturbation lourde mettant en péril la livraison des services.
Remote Material Screening Site	RMSS	Zone organisée par Paris 2024 pour l'accueil de l'ensemble de livraisons, où les véhicules, les marchandises, les chauffeurs et passagers font l'objet de contrôles.
Services		Les biens et / ou services à fournir par le Titulaire conformément au Dialogue Compétitif et tels que décrits dans ce Programme Fonctionnel.
Service Level Agreement	SLA	Clauses basées sur un contrat définissant les objectifs précis attendus et le niveau de service que Paris 2024 souhaite obtenir de la part du Titulaire.
Site		Un des sites de compétition ou de non compétition accueillant les Jeux Olympiques et Paralympiques
Titulaire		Entité à laquelle le marché a été attribué à la fin de l'appel d'offres
Value in Kind	VIK	Rapport en nature résultant d'accords de partenariat donnant certains droits aux Partenaires de Marketing en échange d'une dotation en marchandises.
Vehicle Access Parking Permit	UAPP	Permis pour véhicules édité par Paris 2024, autorisant l'accès au JOP.
Vehicle Screening Area	USA	Point de contrôle d'accès des véhicules et du transfert du matériel à l'entrée du Périmètre de sécurité du JOP.
Vendor Certification Program	UCP	Programme définissant l'ensemble des mesures de sécurité que les fournisseurs doivent respecter pour devenir fournisseur certifié.

Venue Use Agreement	VUA	Contrat entre Paris 2024 et le propriétaire de Site définissant les termes d'utilisation du Site y compris la location des installations, les dates d'occupation, le staff et les équipements mis à disposition, les frais utilitaires etc.
Workforce dining		Espace de restauration dédié au staff, aux volontaires ainsi qu'aux sous-traitants de Paris 2024.

1. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

1.1 CONTEXTE ET ENJEUX

Les Jeux Olympiques (ci-après « JO ») et Jeux Paralympiques (ci-après « JP ») d'été de 2024 se dérouleront respectivement du 26 juillet au 11 août 2024 et du 28 août au 8 septembre 2024. Paris 2024 en est le Comité d'organisation. Il est notamment chargé de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les JO et JP de Paris 2024, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les Jeux en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux de Paris 2024 ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux de Paris 2024, notamment en faveur de la pratique du sport et de l'inclusion.

Les Jeux offrent au sport et au Pays Hôte une visibilité inégalée. En effet, ils sont suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs et réunissent près de 15 000 athlètes (10 500 pour les JO, 4 350 pour les JP), plus de 10 millions de spectateurs, et environ 40 000 représentants des médias. Ils sont le plus grand événement au monde, avec 28 sports olympiques et 4 sports additionnels organisés sur 39 Sites de Compétition (hors stades de football) et 22 sports paralympiques organisés sur 18 Sites. Les JO et JP sont organisés de manière intégrée, comme un seul et même projet.

Les événements sportifs se dérouleront sur l'ensemble du territoire national. A Paris tout d'abord, où certaines compétitions se dérouleront dans ou à proximité de monuments emblématiques comme la Tour Eiffel, le Grand Palais ou l'Esplanade des Invalides, mettant en valeur le patrimoine exceptionnel de la ville. La Seine-Saint-Denis, véritable épice centre des Jeux, accueillera notamment deux des Sites les plus fréquentés des JOP, le Stade de France et le nouveau Centre aquatique, mais aussi le Village des athlètes (OLU/PLU). Les Jeux toucheront également d'autres territoires, comme les Yvelines avec le Château de Versailles pour l'équitation, la Seine-et-Marne avec la Base Nautique de Vaires-sur-Marne pour l'aviron, Lille pour le basket et le handball, Châteauroux pour les épreuves de Tirs, Marseille pour les épreuves de voile, Tahiti (Outre-Mer) pour les épreuves de surf et plusieurs métropoles pour le tournoi de football. Les cartes des Sites des JOP de Paris 2024 sont accessibles ci-dessous.

Les Jeux de Paris 2024 seront une célébration des valeurs de l'Olympisme au cœur de la ville, avec des espaces dédiés aux spectateurs et visiteurs le long de la Seine et des canaux parisiens. La Ville de Paris se transformera, le temps d'un été, en un véritable parc olympique et paralympique.

Au-delà des événements sportifs, les Jeux ont pour objectif de constituer un héritage matériel et immatériel durable et inclusif pour la population française, aussi bien dans les territoires hôtes des Jeux que dans le reste de la France. Dès maintenant, Paris 2024 met en place des actions en faveur du développement de la pratique sportive, de la maximisation des retombées économiques et du développement durable.

Paris 2024 place le sport au cœur de son ambition. Conscient de l'opportunité unique que représentent les Jeux, Paris 2024 souhaite que l'enthousiasme et l'énergie de ce projet révèlent le pouvoir du sport et ses valeurs, et fédèrent le plus grand nombre, afin de mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun.

Paris 2024 a la volonté d'organiser les Jeux différemment, en ligne avec les recommandations du CIO et de l'IPC (« La Nouvelle Norme » cf. section 1.4.1 « L'Agenda Olympique 2020 et la Nouvelle Norme ») et ainsi proposer des Jeux révolutionnaires, à la fois spectaculaires et durables.

- Des Jeux spectaculaires pour marquer les esprits, en amenant le sport là où on ne l'attend pas, dans une fête au cœur des villes, teintées de notre culture française et de notre savoir-faire.
- Des Jeux durables pour inspirer les générations futures, respectueux de l'environnement

À chaque étape de la construction des Jeux, l'état d'esprit des athlètes doit inspirer Paris 2024, ainsi que tous ceux qui construisent ce projet :

- L'exigence, pour mettre l'énergie des Jeux au service d'un projet utile et obtenir des résultats concrets. Dans ce cadre, l'exigence collective de Paris 2024 implique la livraison de Jeux financièrement sobres et responsables tant au niveau social qu'environnemental ;
- La créativité, pour refuser les modèles pré établis en innovant, en osant faire différemment ;
- Le partage, pour que ce projet puisse bénéficier au plus grand nombre ; pour que cette ambition puisse rayonner et être portée au-delà de 2024.

Les objectifs environnementaux et sociaux de Paris 2024 sont très ambitieux. Dans cette volonté de concevoir des Jeux durables, Paris 2024 attend de la part des acteurs engagés à ses côtés qu'ils anticipent et proposent des solutions quant à l'utilisation de leur biens et/ou services au-delà des Jeux, et ce dès la conception de ce bien et/ou service. Cette prise en compte implique l'ensemble des éléments constitutifs de la prestation (chaîne de production, modèle de structure développé, etc.). Les acteurs impliqués dans le projet des Jeux devront ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs d'Héritage et de Durabilité à la mesure de leur capacité d'action, au sein de leur organisation et lors de leur collaboration avec d'éventuels prestataires. Enfin, l'ensemble des acteurs devra s'appliquer à proposer les solutions les moins coûteuses pour mettre en œuvre cette ambition. En effet, l'exemplarité et la sobriété budgétaires font partie intégrante de la vision de Paris 2024.

Pour réaliser cette vision, Paris 2024 encourage chaque acteur ayant un rôle à jouer dans l'organisation de cet événement à inscrire l'innovation et la créativité au cœur de son travail, tant dans la proposition de concepts, la construction de modèles d'organisation et la fourniture de biens et services.

Enfin, les Jeux de Paris sont au bénéfice de tous : Paris 2024 encourage la participation de tous les acteurs (les grandes ou petites entreprises) pour servir le projet et faire rayonner le savoir-faire français. Les prestataires de Paris 2024 ont également cette responsabilité de travailler avec des partenaires locaux qui feront vivre l'économie et ainsi assurer un héritage pour tous.

La vision de Paris 2024 est schématisée ci-dessous, autour de 5 piliers partagés par l'ensemble des directions, partenaires, parties prenantes et prestataires de Paris 2024. Elle est l'ADN de Paris 2024 et permet de garantir une cohérence globale entre les projets, qu'ils soient mis en œuvre par Paris 2024 ou ses partenaires et prestataires.

LA VISION DE PARIS 2024

	Une Conviction LE SPORT CHANGE LES VIES Le sport change nos existences individuelles comme notre destin commun Le sport, pour vivre plus fort, vivre mieux et vivre ensemble Paris 2024, c'est notre chance de mettre plus de sport dans la vie des gens	Une Ambition RÉVÉLER L'ATHLÈTE QUI SOMMEILLE EN CHACUN DE NOUS S'inspirer des athlètes pour le dépassement de soi et les valeurs de tolérance, de fraternité et de respect qu'ils incarnent Paris 2024, c'est un appel pour tout un pays à révéler le meilleur de lui-même
Une Promesse L'ÉNERGIE DES JEUX AU BÉNÉFICE DE TOUS Mettre l'énergie des jeux au service de toutes les générations et tous les territoires Paris 2024, c'est un projet dans lequel tout le monde pourra jouer un rôle	Une Volonté DES JEUX RÉVOLUTIONNAIRES : SPECTACULAIRES ET DURABLES Un nouveau modèle de jeux, pour inspirer aujourd'hui tout en préparant demain Surprendre et amener le sport là où on ne l'attend pas. Créer des ponts entre le sport, la culture et l'éducation Paris 2024, c'est un projet au service des gens et de leur environnement	Un État d'Esprit CRÉATIVITÉ EXIGENCE PARTAGE Rendre possible l'impossible L'ambition de faire toujours mieux Être exemplaires dans tous les domaines : financier, éthique, social et environnemental Paris 2024, c'est faire avec les autres et pour les autres

Paris 2024 a des objectifs ambitieux en matière d'Excellence Environnementale

Paris 2024 propose un nouveau modèle d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'Excellence Environnementale des Jeux est au cœur du projet depuis la candidature et s'inscrit dans la lignée des priorités de l'Agenda 2020 du Comité International Olympique (CIO), grâce à une stratégie qui s'articule autour de 3 piliers :

- Les premiers Jeux neutres en carbone : les Jeux de Paris 2024 sont les premiers Jeux alignés sur les Accords de Paris, car ils visent d'une part à réduire de moitié les émissions de carbone par rapport aux éditions précédentes et d'autre part à atteindre la neutralité carbone grâce à un programme de compensation de l'ensemble des émissions résiduelles, en prenant en compte – par exemple – le transport des spectateurs. Un plan de réduction des émissions est en cours de mise en œuvre et le concept même des Jeux, fondé sur un principe de sobriété reposant sur 95% de sites existants ou temporaires contribue à la réduction.
- Des Jeux exemplaires et innovants à 360 degrés : Paris 2024 a pour ambition de créer de nouveaux standards dans l'organisation d'événements, plaçant la responsabilité, la durabilité et l'innovation au cœur de la livraison des Jeux, selon une stratégie 360 degrés couvrant l'ensemble des opérations des Jeux (restauration durable, 100% de transports propres pour la famille olympique et paralympique, économie circulaire et gestion des déchets, plan biodiversité, 100% d'ENR...).
- Des Jeux accélérateurs de la transformation écologique : L'ampleur de l'événement fait que les Jeux sont une opportunité pour aller plus loin. Ces Jeux seront un levier pour transformer et modifier les comportements, grâce à la mobilisation des parties prenantes, des partenaires, du public et surtout des athlètes. Paris 2024 est signataire fondateur de la Charte des 15 engagements éco-responsables du Ministère des Sports, et également de l'initiative Sports for Climate Action de l'UNFCCC.

Structurant cette stratégie, la direction de l'Excellence Environnementale, a identifié 5 principaux enjeux environnementaux :

- Atteinte de la neutralité carbone ;
- Préservation et régénération de la biodiversité ;
- Développement de l'économie circulaire ;
- Renforcement de la résilience environnementale (dont adaptation au changement climatique) ;
- Accélération de la transformation écologique.

1.3 LES PARTIES PRENANTES

1.3.1 Paris 2024

Paris 2024 est le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

Il est notamment chargé de :

Planifier, organiser, financer et livrer les JO et JP de Paris 2024, ainsi que les événements associés ;

Promouvoir les Jeux en France et à l'international ;

Participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux de Paris 2024 ;

Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux de Paris 2024, notamment en faveur de la pratique du sport.

1.3.2. Le CIO et l'IPC

Le Comité International Olympique (CIO) est une organisation internationale, non gouvernementale sans but lucratif, qui a la forme d'une association reconnue par décret du Conseil fédéral suisse et dont le siège est à Lausanne (Suisse). La mission du CIO est de promouvoir l'Olympisme à travers le monde et de diriger le Mouvement olympique.

L'International Paralympic Committee (IPC) est l'autorité suprême du Mouvement paralympique. Sa mission est d'organiser, superviser et coordonner les Jeux Paralympiques.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques est réalisée par les Comités d'organisation de manière intégrée, comme un seul et unique projet.

1.3.3. Les Fédérations Internationales

Les Fédérations Internationales sont des organisations internationales non gouvernementales qui régissent un ou plusieurs sports sur le plan mondial, lesquelles englobent par référence les organisations reconnues par la FI comme régissant ces sports au niveau national. Les statuts, les pratiques et les activités des FI au sein du Mouvement olympique doivent être conformes à la Charte Olympique, en particulier en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre du Code mondial antidopage, ainsi que du Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions.

Sous réserve de ce qui précède, chaque FI conserve son indépendance et son autonomie dans la gouvernance de son sport.

1.3.4. Les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et Paralympiques (CNP)

La mission des CNO / CNP est de développer, promouvoir et protéger le Mouvement olympique / paralympique dans leurs pays respectifs. Ils ont compétence exclusive pour représenter leurs pays respectifs aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux compétitions multi sportives régionales, continentales ou mondiales patronnées par le CIO voire l'IPC. En outre, chaque CNO / CNP a l'obligation de participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques en y envoyant une délégation d'athlètes et d'officiels.

1.3.5. Olympic Broadcast Services (OBS)

OBS a été créé par la Commission Exécutive du CIO en 2001 afin de permettre aux détenteurs de droits de fournir la meilleure couverture télévisuelle et radiophonique possible lors des JOP.

En tant que diffuseur hôte des Jeux, OBS a la charge et la responsabilité de la production télévisuelle (images et son) des JOP mais également de la fourniture des équipements et services nécessaires aux Diffuseurs Détenteurs De Droits (RHB), comme prévu par la Charte Olympique, le CUIH et le Broadcast Cooperation Agreement (BCA).

OBS remplira ses obligations, en lien avec Paris 2024 et les autres Parties Prenantes De La Livraison des Jeux, en vue d'une livraison performante et efficace des JOP, et conformément aux lois applicables et aux exigences opérationnelles du CUIH. À noter que les obligations d'OBS vis-à-vis des Diffuseurs Détenteurs De Droits sont régies par des contrats distincts entre le CIO, OBS et les Diffuseurs Détenteurs De Droits.

1.3.6. Les Partenaires de Marketing

Les Partenaires de Marketing sont les entreprises qui ont acquis auprès du CIO (dits partenaires olympiques mondiaux ou partenaires TOP) ou de Paris 2024 (dits partenaires domestiques) des droits de marketing exclusifs, dans une catégorie de produits et services donnée, en contrepartie d'une redevance financière ou d'un apport en nature (UIK, pour « Value in Kind »). Paris 2024 assure une gestion centralisée de tous les Partenaires de Marketing sur le territoire hôte, qu'ils aient acquis leurs droits auprès du

CIO ou de Paris 2024. Le programme de marketing de Paris 2024 est un programme unique : les Partenaires de Marketing sont tous partenaires à la fois des JO et des JP de Paris 2024.

Les droits acquis par les Partenaires de Marketing pour pouvoir s'associer aux Jeux sont de plusieurs natures : la fourniture exclusive de produits et de services en lien avec leur cœur de métier, l'usage des propriétés olympiques et paralympiques, l'hospitalité sur les lieux de compétition, la création d'expériences novatrices pour les fans, etc. Certains droits diffèrent entre les JO et les JP (par exemple, la possibilité pour les Partenaires de Marketing d'acquiescer de la visibilité sur l'aire de Compétition des Jeux Paralympiques, option qui n'existe pas aux JO) : ces spécificités seront précisées ultérieurement au Titulaire de Marché concerné.

Grâce à leur soutien, les Partenaires de Marketing apportent le financement et les services nécessaires au bon déroulement des Jeux. Certains d'entre eux jouent un rôle opérationnel dans l'organisation des événements sportifs.

Les Partenaires de Marketing s'associent à Paris 2024 dans une vision de co-construction, en contribuant à travers leur savoir-faire à faire de Paris 2024 des Jeux révolutionnaires, durables et laissant un héritage fort pour le pays.

La liste des Partenaires de Marketing ainsi que des catégories de produits ou services ciblés pour la recherche de Partenaire de Marketing est détaillée en 4.5. Il est précisé que cette liste des Partenaires de Marketing a été établie en date de la publication du dialogue et peut être mise à jour par Paris 2024 pendant toute la durée d'exécution du marché et s'impose au Titulaire du Marché.

1.3.7. Les Propriétaires/Exploitants de Site

Dès la phase de Candidature aux JOP (2015-2017), Paris 2024 a recueilli auprès des Propriétaires/Exploitants de Site des lettres de garantie garantissant la mise à disposition des Sites, vierges de toutes publicités, pour les besoins des Jeux sur une période donnée et avec la fourniture d'un certain nombre de services et d'infrastructures indissociables de la mise à disposition du Site.

Ces lettres de garantie ont vocation à être précisées dans les contrats de mise à disposition de Site, dénommés Venue Use Agreement (ci-après « VUA »), à conclure entre Paris 2024 et les Propriétaires et/ou Exploitants De Site. L'objet de ces contrats est ainsi de définir les termes et conditions de l'occupation et d'exploitation des Sites par Paris 2024 et les parties prenantes De La Livraison Des Jeux.

1.3.8. Les acteurs publics

La livraison des Jeux implique une variété d'acteurs publics, au premier chef desquels figurent la Ville de Paris et le CNOSF, signataires du CVH (2017). Au-delà de ces deux autorités signataires du CVH, les acteurs publics jouent un rôle opérationnel clé, étant notamment responsables de l'accueil de la compétition sur leur territoire et parfois les Propriétaires des Sites. Les villes, en particulier, continuent d'assurer les missions de services publics dont elles ont habituellement la charge dès lors qu'elles accueillent des Sites de Compétition et d'entraînement (contenant, transport, gestion des déchets, relations avec les riverains, etc.). Les acteurs publics concernés directement par les opérations de livraison sont :

- La Ville de Paris ;
- L'Etat ;
- La SOLIDEO ;
- La Région Ile de France ;
- Les autres collectivités hôtes accueillant des Sites de Compétitions : villes, structures intercommunales comme des métropoles ou des communautés d'agglomération (établissements publics territoriaux de Seine-Saint-Denis, ville de Marseille, Métropole du Grand Paris, Métropole Aix-Marseille-Provence, Métropole de Lille, communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, etc.) ;
- La Polynésie Française.

Le Village Olympique et Paralympique est aménagé sur un territoire situé sur 3 communes : Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Ile-Saint-Denis. Ces communes sont toutes regroupées au sein de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune à qui sont confiées certaines compétences, notamment le nettoyage des voiries, la collecte des déchets et l'entretien des espaces verts. De plus le département du 93 est également responsable de la propreté de la RD1, de la RD1 Bis et de la passerelle.

1.3.9. La SOLIDEO

La Solideo (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain dont les statuts ont été fixés par décret le 27 décembre 2017.

Sa mission est de veiller à la livraison de l'ensemble des ouvrages pérennes nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 et à la reconversion de ces ouvrages et de ces opérations à l'issue des Jeux.

A cet effet, Solideo finance les maîtres d'ouvrages responsables de la construction des équipements nécessaires à l'organisation des Jeux et assure elle-même la maîtrise d'ouvrage de certaines infrastructures, soit d'emblée (ZAC du Village des athlètes ; ZAC du Cluster des médias ; projets d'infrastructures et d'équipements), soit après avoir constaté la défaillance du maître d'ouvrage initialement désigné dans des conditions précisées par la loi.

1.4 LES CLIENTS DES JEUX

De nombreuses personnes vivent les Jeux Olympiques et Paralympiques, qu'ils y assistent et/ou qu'ils contribuent à leur organisation. L'ensemble de ces personnes représentent les Clients des Jeux, et il est de la responsabilité de Paris 2024 et du Titulaire de Marché de s'assurer qu'ils vivent la meilleure expérience possible. L'objectif de Paris 2024 est de livrer à chacun de ces Clients une expérience qui corresponde à leurs attentes et qui reflète la vision de Paris 2024. Chaque élément de leur expérience doit être teinté de la vision de Paris 2024. La qualité de chaque moment passé sur un Événement donné des Jeux est un facteur essentiel pour la réussite de l'expérience des Clients des Jeux. Par conséquent, il est primordial de comprendre quels sont les marqueurs clés de la vision dans l'expérience de chaque Client pour les intégrer à la conception des opérations, dès le départ.

La présente section a pour objet de présenter l'ensemble des Clients des Jeux. Certains sont également parties prenantes de la Livraison des Jeux.

1.4.1 Athlètes et Comités Nationaux Olympiques/Paralympiques (CNO/CNP)

Les Athlètes englobent l'ensemble des sportifs qualifiés et admis à concourir aux Jeux de Paris 2024, ainsi que leurs délégations nationales (coachs, préparateurs physiques, etc.).

Les CNO/CNP ont été présentés à la section 1.3.4.

1.4.2 Familles et dignitaires Olympiques/Paralympiques

La Famille Olympique et Paralympique désigne les hauts dirigeants du monde olympique et paralympique. Ils assistent aux Jeux Olympiques et Paralympiques pour accomplir des tâches essentielles liées à leur organisation. C'est une population accréditée. Parmi la famille olympique et paralympique, on trouve : Président du CIO/IPC, Membres du CIO/IPC, Administration du CIO/IPC, Conseil de direction de l'IPC, Présidents et Secrétaires Généraux des Fédérations Internationales, Présidents et Secrétaires Généraux des Comités Nationaux Olympiques (206) et des Comités Nationaux Paralympiques (182), TOP Sponsors du CIO/IPC, directeurs exécutifs des Rights Holding Broadcasters, présidents et directeurs généraux des futurs COJO & COJOJ, Association des Fédérations Internationales des Sports Olympiques et Paralympiques d'Été et d'Hiver, Tribunal Arbitral du Sport, Agence Mondiale Anti-dopage, ITA (autorité de contrôle indépendante), Association des Comités Nationaux Olympiques et Paralympiques et Villes Candidates... Internationales et CNO/CNP, les Présidents et Directeurs généraux des TOP Partenaires, les cadres supérieurs des futurs Comités d'organisation, les cadres supérieurs des RHB et autres personnes assistant aux Jeux pour s'acquitter des tâches relatives à leurs fonctions respectives.

La Famille Olympique et Paralympique inclut les Présidents du CIO et de l'IPC, les membres du CIO et le Bureau Exécutif de l'IPC, les Présidents et Secrétaires Généraux des FI, des Comités Olympiques et Paralympiques Nationaux (CNO, CNP), les Présidents et Directeurs Généraux des Partenaires de Marketing (partenaires TOP et partenaires domestiques), les Présidents et Directeurs Généraux de Paris 2024 et des futurs COJO, les directeurs exécutifs des RHB, l'administration du CIO et de l'IPC, du Tribunal arbitral du Sport, de l'Agence mondiale Anti-dopage et d'autres.

Les Dignitaires sont l'ensemble des Chefs d'Etat et des Chefs de Gouvernement, les Ministres des Sports et Ambassadeurs, ainsi que les autorités nationales et locales.

1.4.3 Fédérations internationales (FI)

Les Fédérations Internationales ont été présentées à la section 1.3.3. En particulier, les Délégués Techniques et l'ensemble des officiels des FI font partie des Clients des Jeux.

1.4.4. OBS & Les Radiodiffuseurs Détenteurs De Droits (RHB)

OBS a été présenté à la section 1.3.5.

Les Radiodiffuseurs Détenteurs De Droits (RHB) sont des entités, entreprises, syndicats, groupements ou agences (y compris filiales de média ou sous-licenciés autorisés), avec lesquels le CIO a conclu ou conclura un accord leur garantissant les droits de diffuser et d'exposer la couverture des Jeux Olympiques sur un territoire donné pendant une période donnée.

1.4.5. Presse

La Presse comprend l'ensemble des journalistes de presse écrite, des photographes, et des diffuseurs non-détenteurs de droit.

1.4.6. Partenaires de Marketing

Les Partenaires de Marketing ont été présentés à la section 1.3.6.

1.4.7. La Main-d'œuvre

La Main-d'œuvre comprend le Personnel rémunéré de Paris 2024, du futur Titulaire de Marché, de leurs prestataires, des Parties Prenantes de la Livraison, ainsi que l'ensemble des Volontaires.

2. Le Village Olympique et Paralympique

2.1 LES ATHLETES AU CŒUR DE TOUTES LES ATTENTIONS

Aux Jeux, ce sont les athlètes qui allument la flamme. C'est vers eux que convergent les regards de 13,5 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs du monde entier. Ce sont eux qui font de cet événement un moment unique, hors norme, hors du temps. Les Jeux ne sont pas n'importe quelle compétition sportive. Ils rassemblent de nombreuses disciplines et de nombreux athlètes, c'est ce qui fait leur force. Pour les athlètes, décrocher un titre olympique ou paralympique est le Graal, la récompense suprême. Ce sont les athlètes qui assurent le spectacle à la fois à travers leurs performances exceptionnelles et des images qui font instantanément le tour du monde. Ils incarnent des valeurs fortes d'abnégation, de courage, de détermination, de persévérance et de fraternité.

Le VOP est un symbole fort de la grande fête universelle, fraternelle et pacifique que sont les Jeux. Au sein du VOP, les athlètes issus de toutes les nations, tous les sports, toutes les cultures, sont réunis à égalité, pour partager des émotions et des expériences. C'est la raison pour laquelle Paris 2024 construit un projet pour les athlètes et avec les athlètes. En tant qu'organisateur, notre première responsabilité est d'offrir aux athlètes des conditions optimales pour performer, et donc offrir au monde un spectacle unique. À Paris 2024 nous voulons aller encore plus loin avec un concept révolutionnaire, qui créera une expérience et des souvenirs inoubliables pour les athlètes. À chaque étape de la construction du projet, nous associons étroitement les athlètes, pour nous nourrir de leurs expertises, identifier leurs besoins et leur proposer les meilleurs services.

2.2 LA PRESENTATION GENERALE DU VOP

2.2.1 Introduction

Le VOP est un élément essentiel des Jeux, puisqu'il constituera le lieu de résidence des athlètes, des officiels et des officiels techniques. La capacité du VOP à fournir un cadre de vie confortable et sécurisé aux athlètes sera ainsi une clé du succès global des Jeux.

Pendant les Jeux, le UOP doit répondre aux besoins des athlètes et suit un mode de fonctionnement contraint, spécifié par le CIO et l'IPC. Dans ce cadre, Paris 2024 a pour mission de relayer ces spécifications auprès des acteurs qui contribueront à la construction du UOP et de veiller à leur bonne intégration afin que le UOP possède les caractéristiques nécessaires au bon déroulé du séjour des athlètes pendant les Jeux.

Le UOP sera aménagé sur un territoire situé sur 3 communes : Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Île-Saint-Denis. La réalisation s'appuyant en partie sur des projets d'aménagement existants, différents acteurs contribueront à sa réalisation, sous la supervision globale de la Solideo qui aura la charge de suivre l'évolution du projet et de garantir sa livraison dans les temps impartis et en respectant les objectifs de programme identifiés dans le présent document.

Afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les athlètes, de favoriser l'intégration du futur quartier dans le tissu urbain existant et de proposer un cadre de vie agréable aux habitants du quartier en héritage, plusieurs projets connexes participeront également à la transformation du site, avec notamment :

- La construction d'une passerelle permettant de relier Saint-Denis et Île-Saint-Denis
- Le réaménagement des berges de Seine
- L'enfouissement des lignes à haute-tension à proximité directe du UOP
- La construction d'un mur anti-bruit sur l'A86 au droit du UOP

Pendant les JO, le Village Olympique accueillera environ 14 250 athlètes et officiels, issus de 206 délégations, chacune étant représentée par son CNO. Après l'utilisation du Village pour les JO, les mêmes installations seront utilisées comme Village Paralympique (hors zone d'Île-Saint-Denis), avec environ 8 000 lits pour héberger les athlètes et les représentants des CNP (dont 2 000 accessibles aux PSH).

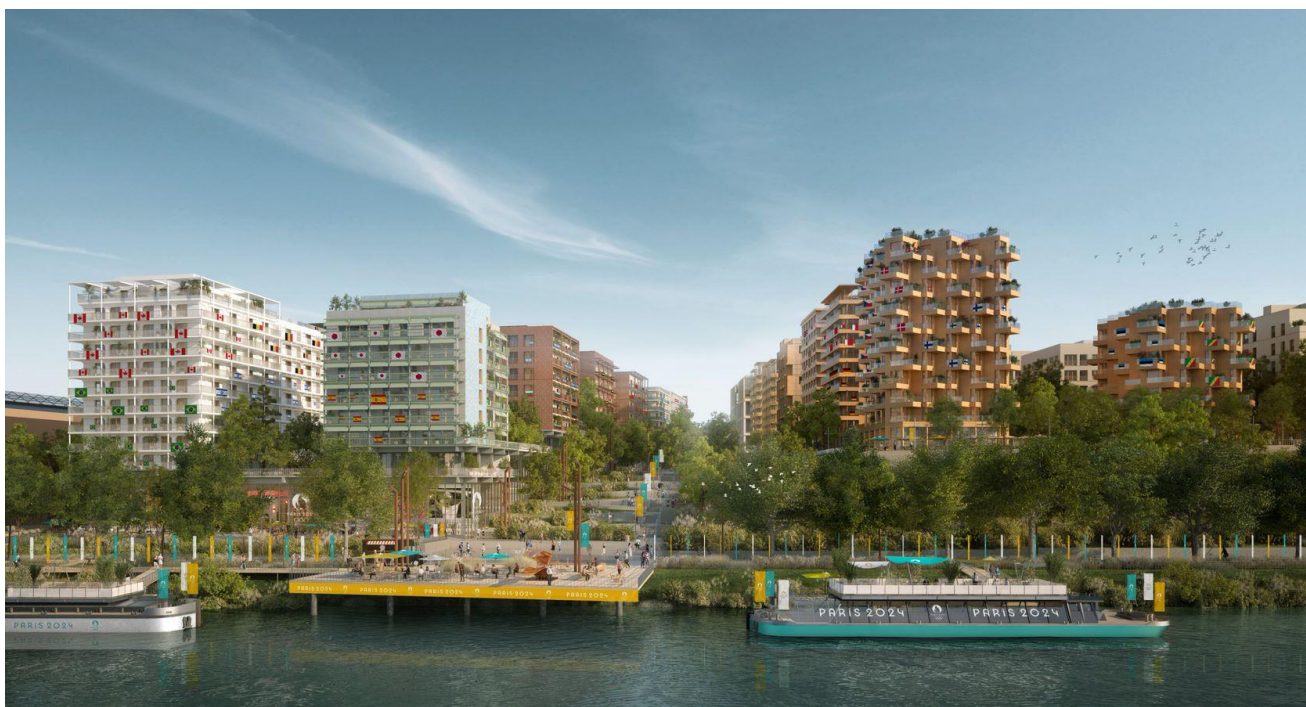
Compte-tenu du nombre de PSH pendant les JP, l'accessibilité des installations doit être exemplaire. Pour les JP, en plus de ces délégations, les officiels techniques des FI seront également logés au sein du Village, dans une zone d'hébergement spécifique devant fournir au minimum 1 000 lits (dont 40 accessibles aux PSH).

Les athlètes de nombreuses nationalités et de différents sports demeureront au UOP qui doit leur fournir un environnement sûr, confortable, inclusif et créer une atmosphère conviviale contribuant à améliorer leur expérience, sans qu'ils ne perdent de vue leur objectif de performances et de compétition. Il s'agit de la première impression des Jeux et celle-ci contribue grandement à la réussite générale des Jeux.

Le UOP sera déployé au sein d'un quartier à usage mixte le long de la Seine. Afin de garantir une expérience confortable et de faciliter les déplacements dans le périmètre, il a été conçu pour être fonctionnel et compact, et sera contenu dans un rayon de 650m. Le UOP fournira aux athlètes une expérience spectaculaire et durable dans un environnement privilégié le long des berges de la Seine et disposera de tous les services et aménagements nécessaires.

Conçu conjointement avec les athlètes et pour les athlètes, le UOP offrira durant les Jeux de multiples services :

- Des logements confortables, avec des espaces dédiés pour chaque CNO/CNP et des services de réception et de laverie
- Des activités de loisirs, des espaces de relaxation et des espaces de restauration rapide
- Des sites d'entraînement
- Un emplacement idéal à moins de cinq minutes du Stade Olympique, du Stade Aquatique et du Centre Aquatique, et dans un rayon de 10 km pour 80 % des sites d'entraînement non intégrés dans le UOP
- Une Polyclinique
- Un centre multi confessionnel
- Une gare routière
- Une salle de fitness



©SOLIDEO –Plasticine – Dominique Perrault / Ingérop / Une Fabrique de la Ville / UITEC / Agence TER / UrbanEco / Jean-Paul Lamoureux

Plan 3D du Village pendant les Jeux

2.2.2 Le fonctionnement du Village

Le Village pendant les Jeux doit offrir des accès et des stationnements indépendants pour chaque zone et minimiser les croisements entre les différents types de flux (piétons, logistiques, etc.). La priorité doit être donnée aux flux des athlètes. Une bonne qualité d'accès doit être garantie à la fois pour les véhicules, les cyclistes et les piétons, et l'articulation du site avec les réseaux de transports en commun est fondamentale. Des aménagements temporaires seront notamment nécessaires pour répondre aux besoins en matière de sécurité et de contrôle d'accès sur les infrastructures routières menant au Village.

L'accès au site peut se faire :

- En transport en commun :
 - 5 minutes du Métro 13 station Carrefour Pleyel
 - 7 minutes du Métro 14 station Saint-Denis Pleyel
 - Bus 139 depuis La Plaine – Stade de France (RER B) ou Porte de la Villette
 - Bus 255 depuis Porte de Clignancourt ou Saint / Garges-Lès-Gonesse
 - Bus 274 depuis Levallois ou Saint-Denis (RER D)
 - Le Noctilien N44 depuis Garges / Sarcelles ou Gare de l'Est
- En voiture : par l'A1 sortie 2 vers Saint-Denis-Centre/St Denis-La Plaine/Stade de France ou par l'A86 sortie 8a vers Saint Ouen/Paris-Porte de Clignancourt/St Denis-Pleyel

Pendant les Jeux, le VOP est un espace clos et une zone hautement sécurisée, dont l'accès est limité aux personnes autorisées et accréditées. Un Périmètre de sécurité sera mis en place autour du site pour délimiter l'empreinte du VOP et en contrôler l'accès. Des Périmètres de sécurité internes seront également mis en place pour différencier les différents espaces qui constituent le VOP.

La Zone Résidentielle sera physiquement séparée de la Place du Village Olympique et Paralympique par une clôture sécurisée et fera l'objet d'un haut niveau de sécurité, afin de garantir le respect de la vie privée et le bien-être des athlètes et officiels. Des points de contrôle de sécurité (Zones de Contrôle des Véhicules, Points de Contrôle d'Accès et Points de Contrôle de Zone) seront installés dans le Village et permettront la circulation des véhicules et personnes accrédités entre les zones et depuis l'extérieur.

Pour permettre le fonctionnement et les opérations du Village, les flux opérationnels devront être conçus dès le départ et séparés des autres flux du Village. Un accès ou plusieurs accès seront dédiés à la Zone Opérationnelle, permettant d'assurer les flux

logistiques de véhicules et du personnel, pour le réapprovisionnement et les fonctions de service (opérations fonctionnant généralement 24 heures sur 24). Les points d'entrée pour le personnel seront bien connectés aux transports publics.

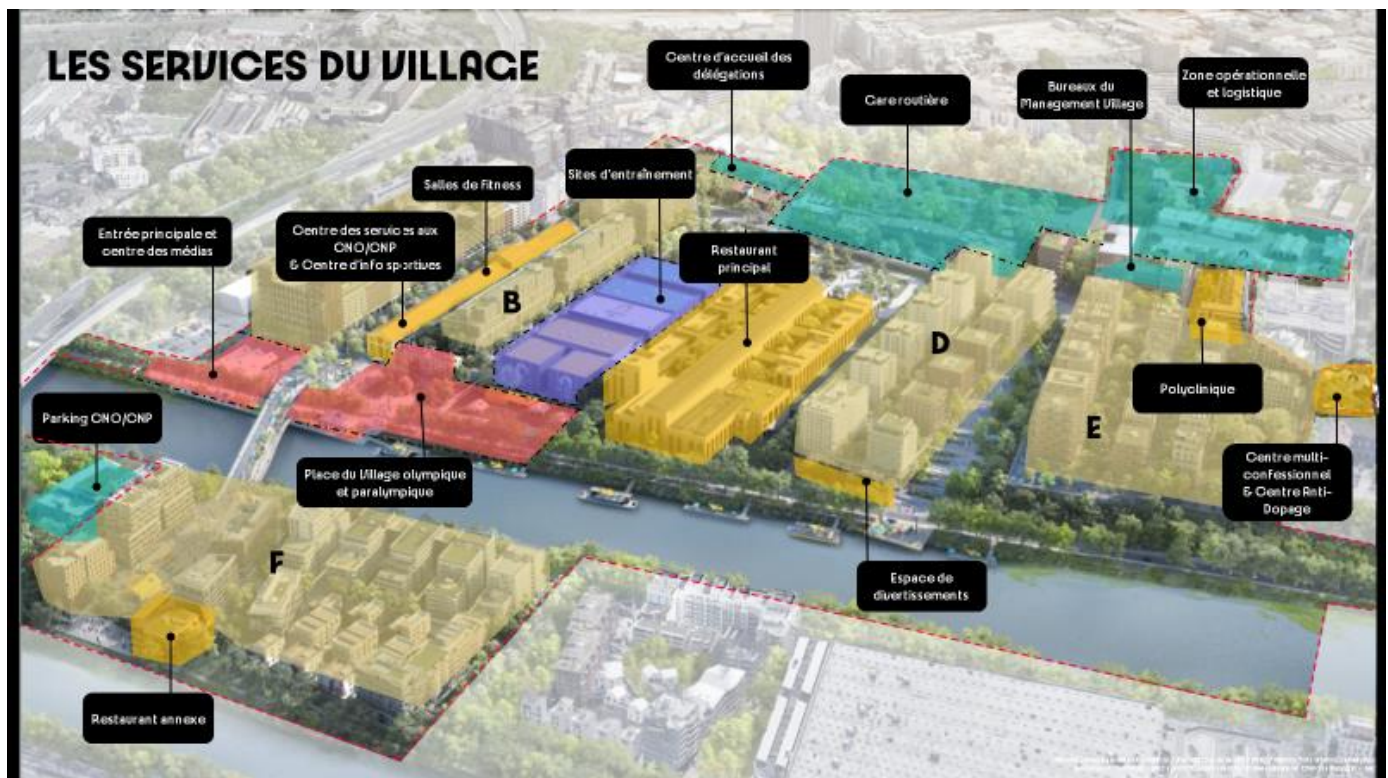
Le schéma d'accès et des transports du Village doit également permettre les opérations spécifiques liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques, et notamment de la gestion des flux d'arrivées au Village et de départs des athlètes, ainsi que le transport des athlètes vers les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux, qui sont des périodes de circulation intenses.

2.2.3 Les services du Village

Le Village est un véritable morceau de ville et dispose de tous les services nécessaires à la vie des athlètes pendant les Jeux :

- L'Entrée Principale de la Place du Village Olympique et Paralympique permet d'accueillir les invités, médias et dignitaires dont l'accès sera autorisé au sein de la Place Olympique et Paralympique
- Le(s) Parking(s) CNO/CNP permettent le stationnement des véhicules mis à disposition des délégations. Ils sont situés en dehors du périmètre du village, à proximité d'une entrée sécurisée permettant aux officiels d'entrer rapidement dans la zone résidentielle et de rejoindre leurs hébergements
- La Gare Routière doit garantir un accès efficace aux sites de compétition et d'entraînement.
- Le Restaurant principal des Athlètes doit se trouver dans la Zone Résidentielle et doit pouvoir servir plus de 4000 repas simultanément, pour une moyenne de 27000 repas / jour. L'approvisionnement, le stockage et la gestion des déchets du restaurant des Athlètes sont dans un espace logistique dédié, séparé et à distance des immeubles résidentiels.
- Le restaurant secondaire sur l'Île Saint Denis sera ouvert durant la phase olympique et aura une capacité de 900 places, permettant aux résidents de ce secteur de profiter d'une offre identique à celle du restaurant principal, à quelques mètres de leur résidence.
- L'offre de restauration sur le Village sera complétée par une offre de grab & go (stations de restauration rapide réparties dans le Village).
- Le Centre d'Accueil des Délégations constitue le point d'arrivée au Village des athlètes et officiels, non contrôlés et non accrédités. Le Centre d'Accueil des Délégations se trouve dans le périmètre du Village, tout en étant suffisamment en retrait, dans la mesure du possible, des installations occupées de la Zone Résidentielle et de la Place du Village Olympique/Paralympique, afin de garantir les distances de sécurité appropriées.
- Le Centre de Service des CNO/CNP est au centre de la Zone Résidentielle dans la Halle Maxwell, pour centraliser la communication et les services entre Paris 2024 et les différents CNO et CNP. Le Centre de Service devra héberger le Centre d'Informations Sportives, bureau de services et d'informations sur les compétitions et les sports, l'entraînement, les transports, les éléments de calendrier, etc. Une salle de fitness est également située dans la Halle Maxwell.
- Elaboré en collaboration avec les représentants des différents cultes, le centre multiconfessionnel offre la possibilité aux résidents de pratiquer les 5 religions les plus répandues dans le monde.
- Sites d'entraînement : En vue d'offrir une meilleure expérience aux athlètes, certains sites d'entraînement sont placés au sein du Village par PARIS 2024.
- Le Centre anti-dopage dans lequel les échantillons des tests anti-dopage seront prélevés.
- La Polyclinique pour fournir des services médicaux de premiers soins aux résidents. Le centre de santé fonctionne 24h/24 et est connecté au réseau routier local pour permettre l'évacuation vers un hôpital ou un site extérieur. Le Centre de Contrôle Antidopage est à proximité au centre de santé.
- La Zone Logistique du Village doit permettre la réception de marchandises depuis le réseau routier externe, ainsi qu'un contrôle de sécurité de produits avant transfert dans la zone de stockage et d'entrepôt dans le périmètre du Village, sans croiser les flux internes de la Zone Résidentielle. Elle comprend également une zone de stockage des déchets produits au sein du Village.
- Un espace vert et de détente, ainsi qu'un parcours réservé au jogging seront proposés aux résidents du Village par Paris 2024 pendant la Phase Jeux.
- Les services résidentiels en pied d'immeuble de la zone résidentielle :
 - Bureaux, espaces opérationnels, espaces médicaux et espaces de stockage pour chaque CNO/CNP
 - Centres des résidents : conciergerie et assistance
 - Supers centres des résidents (3 : un par commune)
 - Village Club, lieu dédié au divertissement, à la détente et à la convivialité

- Laveries destinées uniquement au nettoyage du linge des résidents du Village
- Espaces de stockage pour les produits d'entretien et le linge



©Solideo Dominique Perrault / Ingérop / Une Fabrique de la Ville / UITEC / Agence TER / UrbanEco / Jean-Paul Lamoureux / PHILIPPON – KALT / INDDIGO / REU / INUITS / Artélia / Lavigne et Chéron / Philippon – Kalt

Répartition des différents espaces au sein du Village pendant les Jeux

Enfin, le site sera exploité à différents horaires en fonction des phases d'ouverture (cf. chapitre 3.3), il conviendra donc d'organiser les rotations des équipes de manière à s'adapter aux horaires de fonctionnement du site.

2.2.4 La répartition des zones du UOP

Le UOP est divisé en trois zones différentes réparties de part et d'autre de la Seine. Ces trois zones sont physiquement séparées, car elles traitent des publics et des fonctions très différents. Des dispositifs de sécurité et de délimitation particuliers sont mis en place entre chacune de ces zones qui, bien que séparées physiquement, doivent fonctionner ensemble dans le cadre des opérations du UOP.

La Zone Résidentielle

Située à proximité de la Seine et de la Cité du Cinéma, la Zone Résidentielle est le lieu de vie temporaire des athlètes et des officiels participants aux Jeux. Afin de garantir le confort et le respect de la vie privée des athlètes devant se préparer pour leur compétition, l'accès à la Zone Résidentielle est limité aux résidents autorisés à séjourner dans le UOP et au personnel de Paris 2024 fournissant des services à ces résidents. La Zone Résidentielle contient des logements, des services (restauration, installations sportives, centre d'information, laveries, etc.) et installations de détente pour les athlètes, ainsi que des espaces administratifs pour les CNO/CNP. Elle est représentée en bleu sur le plan ci-dessous.

La Place du Village

Située, au nord de la Zone Résidentielle et surplombant la Seine, la Place du Village est la seule zone ouverte à des invités extérieurs et des médias. Elle comprend des services, des espaces de loisirs et de cérémonie pour les athlètes et invités. L'Entrée Principale regroupe également des espaces destinés aux médias et à l'accueil de dignitaires. À ce titre, un dispositif d'accueil pour ces populations invitées et accréditées est mis en place, avec un accès véhicules et piétons depuis les transports en commun.

Elle est représentée en rose sur le plan ci-dessous.

Située à l'est du site, cette zone contient l'ensemble des services opérationnels et logistiques permettant de garantir le fonctionnement du UOP. La Zone Opérationnelle peut être divisée en différents sites, tous à proximité directe du périmètre du UOP et bien connectés au réseau routier local (autoroutes A1 et A86), ainsi qu'au réseau de transport Olympique et Paralympique.

Elle est représentée en orange sur le plan ci-dessous. En complément du plan présenté ci-dessous le plan du Village est fourni dans l'Annexe 1 « OVL 900 OP VDB4 ».



2.2.5 Précisions sur les bâtiments existants situés à l'intérieur du périmètre de sécurité du VOP

La Cité du Cinéma : La Cité du Cinéma est un pôle cinématographique (bureaux, plateaux de tournage, école) construit dans une ancienne centrale thermique réaménagée. Elle sera utilisée comme Restaurant principal pour les athlètes pendant les Jeux.

Les Studios de Paris : À proximité immédiate de la Nef de la Cité du Cinéma, les Studios de Paris sont comme leur nom l'indique un ensemble de plateaux de cinéma. Ils serviront de lieu de stockage pendant les Jeux pour le traiteur du Village, mais aussi de sites d'entraînement pour différentes disciplines.

La Halle Maxwell : ancienne halle industrielle servant de centrale électrique, la Halle Maxwell va être complètement réhabilitée pour être transformée en bureaux et en commerces après les Jeux. Pendant les Jeux, la Halle hébergera une salle de sport et des bureaux.

L'école Dahnier de Kinésithérapie accueillera le temps des Jeux la Polyclinique du Village, centre de santé doté du personnel adapté et équipé pour fournir un service multidisciplinaire aux résidents du Village.

Le gymnase du collège Dora Maar : à proximité immédiate du Transport Mall, le gymnase du collège Dora Maar sera utilisé pour servir de bureaux et de salles d'attente aux équipes transport et aux chauffeurs.

Le complexe sportif Pablo Neruda : le complexe sportif Pablo Neruda sera remis aux normes pour accueillir un site d'entraînement pendant les Jeux, et les terrains de sport seront aménagés pour accueillir un parking temporaire.

Le bâtiment E3 : regroupe la plupart des bureaux des équipes de Paris 2024 et des prestataires intervenant au Village pendant les Jeux.

La centrale de mobilité située sur l'île Saint Denis servira de parkings au CNO / CNP.

Le gymnase Rimée Lallement sera situé dans la zone logistique et utilisé pendant les Jeux par les équipes opérationnelles.

2.3 DATES CLES DES PERIODES D'INTERVENTION AU SEIN DU VILLAGE

2.3.1 Les périodes opérationnelles

Période opérationnelle	Date de début et de fin*	Nombre de personnes présentes sur le Site*	Horaires d'ouverture*	Jours d'ouverture	Description de l'utilisation du OPU
A : Montage	1/03/24 - 11/07/24	Staff et prestataires. Montée en puissance : moins de 100 jusqu'à environ 4000 les jours de test	7h/22h	6J/7	Des travaux sont effectués dans les RDC des bâtiments résidentiels pour les rendre opérationnels pendant les Jeux. Les structures temporaires sont installées, ainsi que tout le mobilier dans les différents espaces. Pendant les phases de test, les services du Village seront testés pendant 2 jours avec l'accueil d'environ 4000 personnes.
B : Lock-down	Entre le 4 et le 10 juillet (date restant à confirmer)	Uniquement les équipes de sécurité et les quelques personnes autorisées	NA		Criblage du site par les équipes de sécurité.
C : Installation CNO (pré-ouverture)	12/07/24 - 17/07/24	Officiels et staff : jusqu'à 4000 personnes	Différents en fonction des espaces. Certains services sont ouverts 24h/24 (restauration)	7/7	Installation des CNO qui viennent équiper leurs espaces. Gros afflux de matériel et de déchets d'emballages.
D : Jeux Olympiques	18/07/24 - 11/08/24	Résidents et staff : entre 15000 et 20000 personnes	Différents en fonction des espaces. Certains services sont	7/7	Arrivée et départ des athlètes en fonction du programme des compétitions. Le Village tourne à plein régime.

			ouverts 24h/24 (restauration)		
E : Départ CNO	11/08/24 – 13/08/24	Centaines de personnes + staff	Différents en fonction des espaces. Certains services sont ouverts 24h/24 (restauration)	7/7	Départ des CNO et arrivée d'une partie des CNP (à confirmer), qui viennent équiper leurs espaces. Gros afflux de matériel et de déchets d'emballages. Certains CNO laisseront peut-être du matériel sur place.
F : Transition : montage-démontage	14/08/24 – 17/08/24	Staff uniquement		7/7	Changement d'une partie de l'habillage, fermeture de la partie Ile-Saint-Denis
G : Arrivée CNP (pré-ouverture)	18/08/24 – 20/08/24	Centaines de personnes	Différents en fonction des espaces. Certains services sont ouverts 24h/24 (restauration)	7/7	Installation du reste des CNP qui viennent équiper leurs espaces. Gros afflux de matériel et de déchets d'emballages.
H : Jeux Paralympiques	21/08/24 – 08/09/24	Résidents et staff : 9000 et 12000	Différents en fonction des espaces. Certains services sont ouverts 24h/24 (restauration)	7/7	Arrivée et départ des athlètes en fonction du programme des compétitions. Le Village tourne à plein régime.
I : Départ CNP	08/09/24 – 10/09/24	Centaines de personnes	Différents en fonction des espaces. Certains services sont ouverts 24h/24 (restauration)	7/7	Les CNP repartent, le Village se vide. La plupart des prestations s'arrêtent (restauration, laverie, Polyclinique, etc.).
J : Démontage	11/09/24 – 01/11/24	Staff et prestataires : plusieurs centaines avec des pics lors des phases de bump-out. Un planning de présence pourra être fourni	7h/22h	6/7	Evacuation de tous les espaces et démontage de toutes les structures temporaires et départ des équipes encore dans les locaux.

*Tous les chiffres sont des hypothèses

2.3.2 Les phases de test

A l'approche du lock-down, un test grandeur nature des infrastructures du Village sera organisé. A cette occasion, les sociétés intervenant sur le Village seront sollicitées pour mettre en place leurs prestations de manière similaire à un fonctionnement à plein régime du site.

3. Le service de nettoyage et gestion du linge des résidents

3.1 USAGE ET FONCTIONNEMENT DES LAVERIES

3.1.1 Le concept

Selon le contrat ville hôte, Paris 2024 s'engage à fournir un service de nettoyage du linge gratuit à l'ensemble des résidents du UOP. Il ne s'agit pas d'une prestation de laverie en libre-service mais d'une prestation opérée par le Titulaire du marché.

Chaque résident recevra 3 filets à linge (un pour la couleur, un pour le blanc et un plus petit pour les sous-vêtements) équipés d'un système de traçage. En effet, un système d'identification et de contrôle doit être mis en place pour assurer le suivi du linge des résidents.

Pour faire nettoyer son linge :

1. Le résident se rend à la laverie de son choix et dépose au comptoir ses filets à linges qui seront identifiés et enregistrés dans le système de suivi du linge à l'aide de son accréditation.
2. Les filets sont ensuite triés par couleur, lavés et séchés dans les machines par le personnel en charge du nettoyage.
3. Une fois propre, le linge est rangé et stocké sur des racks.
4. Le résident se rend à la laverie pour récupérer son linge.

Le service laverie doit être disponible 7j/7 de 7h00 à 22h00. Le niveau de service attendu est un retour du linge en 24 heures maximum. Un fonctionnement doit être défini afin d'optimiser les opérations et de répondre aux différents besoins des résidents (exemple : Si le résident dépose son linge avant 8h00, il pourra le récupérer le soir à partir de 20h00. Si le résident dépose son linge après 8h00, il pourra le récupérer le lendemain à partir de 8h00).

3.1.2 Team Sport Uniform

Une des laveries disposées dans le village sera réservée au nettoyage des « Team Sport Uniform » soit les tenues officielles d'entraînements et de compétitions des sports par équipe. Les informations sur les sports et le nombre d'athlètes concernés, ainsi que les exigences en termes de nettoyages sont détaillés dans l'annexe 2 « Team Sport Uniform_Laundry »

Il s'agit d'un service très attendu de la part du CIO et des différents CNO. Aussi, cette laverie sera disponible 7j/7 sur des amplitudes horaires plus larges afin de s'adapter aux horaires des compétitions (environ 06h00 – 01h00, à confirmer). Le niveau de service attendu est un de retour du linge en **12heures maximum**.

Paris 2024 envisage un système d'identification manuel/visuel plutôt qu'informatique pour la gestion des Team Sport Uniform. Aussi chaque équipe recevra des filets de linge de couleur spécifique pour chaque sport, sur lesquels seront stipulés le pays (exemple : filet de couleur rouge pour le basket 3x3, FRA pour France)

Néanmoins, il convient au candidat de proposer un process opérationnel (système d'identification, heure de dépôt et de récupération) adapté à la gestion des Team Sport Uniform au vu des informations communiquées.

3.1.3 Information sur les machines

Le choix du type de machines (lave-linges et sèche-linge) est en cours. Pour information, au vu des jeux précédents, Paris 2024 estime qu'environ 600kg de linge seront lavés par jour et par laverie. Pour répondre à ce besoin, tout en prenant en compte les contraintes liées aux espaces, Paris 2024 s'est accordé avec les promoteurs pour réserver 40 emplacements de machines dans chaque espace. Les plans d'aménagements ont été établis avec des machines aux caractéristiques suivantes :

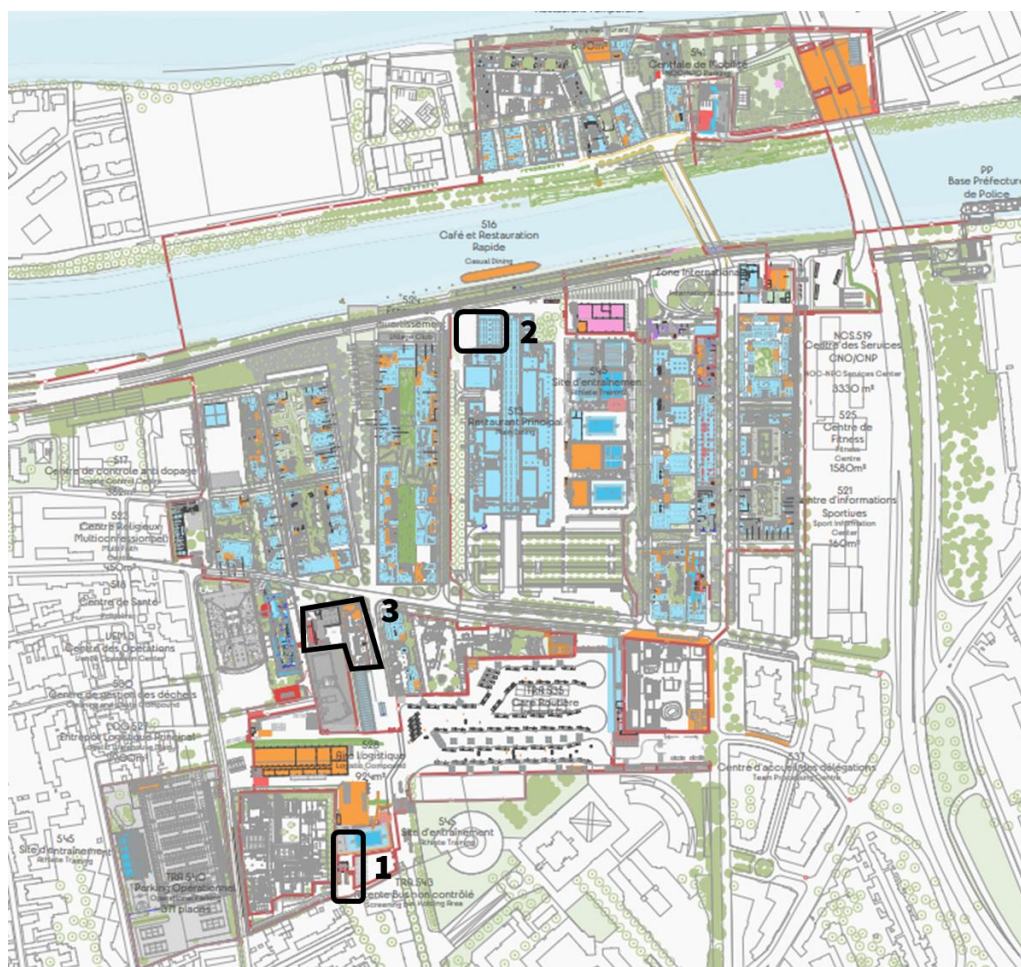
- Volume : entre 7kg et 9kg
- Machines superposables afin d'optimiser l'espace
- Ouverture hublot
- Type de sèche-linges : à condensation afin d'éviter l'évacuation de l'air chaud humide. En effet, la ventilation du local laverie sera réalisée par le biais d'une arrivée d'air frais en façade et d'un extracteur mécanique situé en plafond du local et n'est, par conséquent, pas adapté pour évacuer de l'air chaud humide. L'eau pourra cependant être évacuée par le réseau d'eaux usées.

Le ratio retenu est de 3 sèche-linges pour 2 machines à laver, les machines à laver ayant des cycles plus courts que les sèche-linges, soit 16 machines à laver et 24 sèche-linges par espace. Le besoin total pour le VOP est de 240 machines à laver et 360 sèche-linges en tenant compte des caractéristiques ci-dessus.

Dans le but de répondre au besoin en termes de volume et de respecter le niveau de service attendu, Paris 2024 demande des machines à laver qui proposent des cycles de lavage d'une heure en moyenne, à une température entre 30°C et 40°C.

3.2 LES ESPACES DEDIES AU NETTOYAGE ET A LA GESTION DU LINGE

3.2.1 Description des espaces génériques

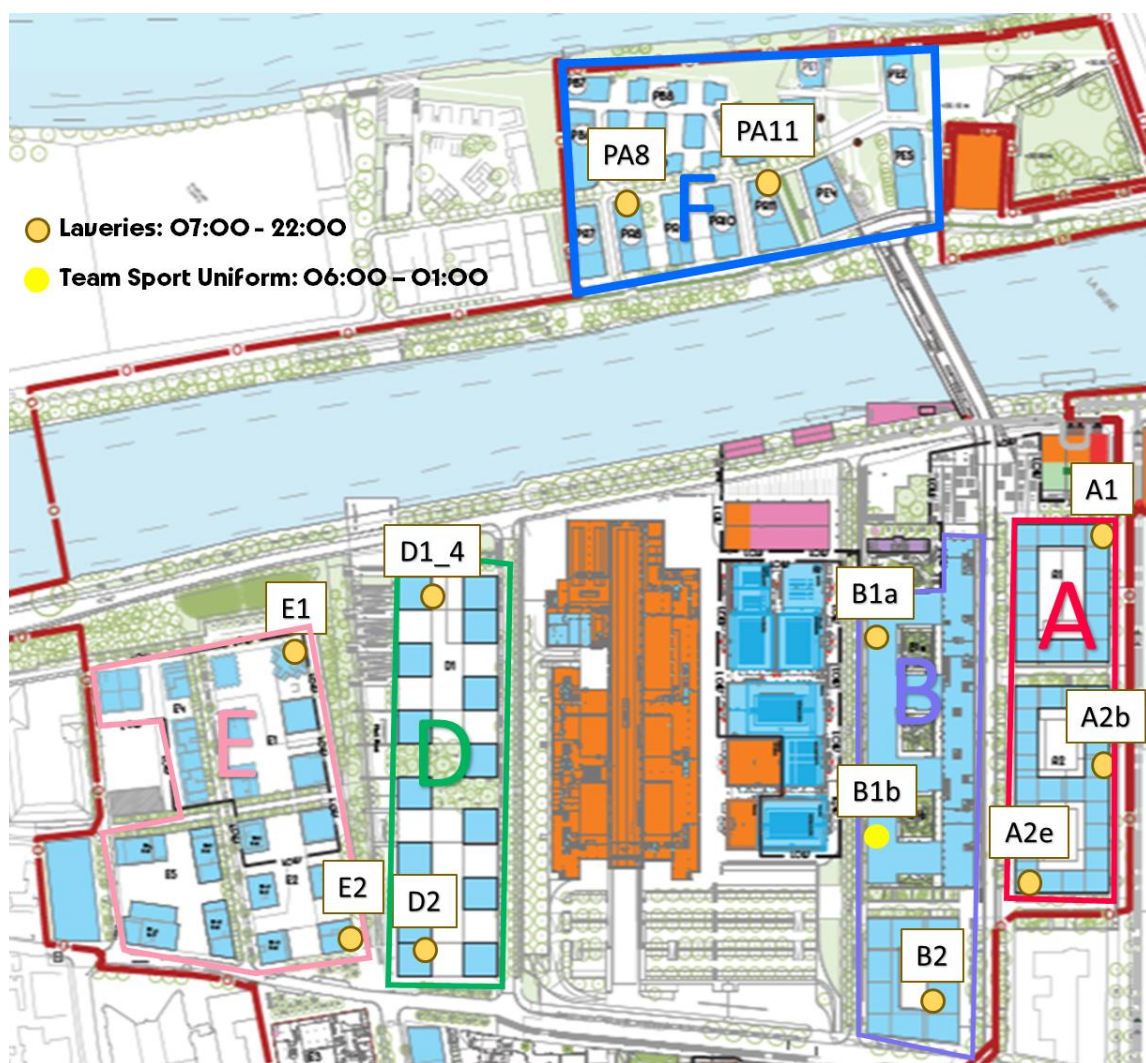


Plan de situation des principaux espaces liés aux personnels du nettoyage et de la gestion du linge.

Le bureau du Titulaire retenu sera situé au sein du Bâtiment E3 (numéroté 3 sur le plan ci-dessus)

L'entrée du personnel du ou des Titulaire(s) se fera par la zone de contrôle des piétons (PSA) située au niveau de la zone 1. Les vestiaires pour le personnel seront localisés dans le bâtiment E3 en zone 3. La zone de restauration du personnel (*Workforce dining*) est située dans la nef de la Cité du Cinéma, dans la zone 2.

3.2.2 Description des espaces dédiés aux laveries

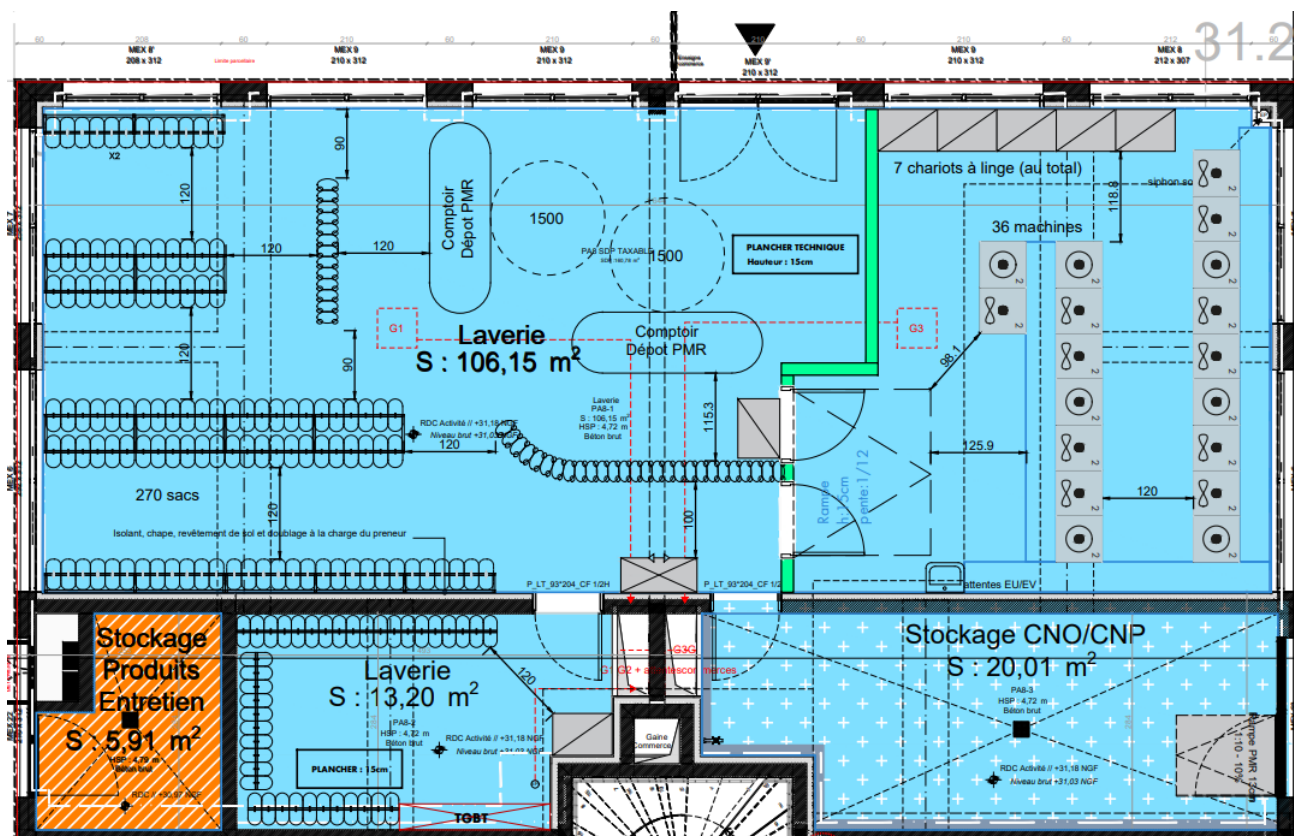


Plan de situation des espaces dédiés aux laveries en phase Olympique.

12 laveries sont réparties dans l'ensemble des 5 secteurs du village en phase Olympique afin de desservir la totalité des bâtiments résidentiels. Seulement 10 d'entre-elles seront opérationnelles en phase Paralympique, l'île Saint-Denis (secteur F) n'étant pas exploitée.

La laverie dédiée au Team Sport Uniforms est l'espace « B1b ».

Les laveries sont situées au rez-de-chaussée ou dans les sous-sols des immeubles. Chaque laverie est composée d'un espace accueil avec comptoir pour dépôt et récupération du linge, un espace dédié au traitement du linge avec lave-linges et sèche-linges et d'un espace dédié au stockage du linge propre avec racks de rangements.



Exemple non-exhaustif d'un plan d'aménagement d'une laverie (ici PA8).

Chaque espace utilisé pour les laveries étant différents, l'organisation doit être adaptée en fonction du nombre de mètre carré, des accès et des différents niveaux. La présentation des espaces et des plans d'aménagements se trouvent dans l'annexe 3 « plans d'aménagements ». Un récapitulatif des espaces opérationnels avec le nombre de lits desservis estimés par laverie sera disponible dans cette annexe.

Les Candidats devront intégrer à leur mémoire technique un rapport d'étonnement sur ces espaces et les flux envisagés. Ils devront également préciser l'organisation et les équipements qu'ils préconisent pour le nettoyage et la gestion du linge avec pour objectif d'optimiser l'expérience athlètes mais également les coûts et limiter la pénibilité du travail.

4. Le périmètre du Marché

4.1. LA MISSION DU CANDIDAT

La mission consiste en la conception, planification, exploitation, le management et le démantèlement des équipements des laveries et le nettoyage du linge des résidents sur le site du Village Olympique et Paralympique.

La vision de Paris 2024 doit être le fil conducteur structurant le projet de la phase conceptionnelle jusqu'au démantèlement.

4.2. LES EXIGENCES GENERALES DE LA MISSION

La réponse du Candidat doit donner satisfaction sur l'ensemble des missions listés ci-après :

- Réalisation et management d'un planning détaillé du projet incluant les tâches principales, les livrables et échéances clés ;
- Mise en place, exploitation et démantèlement des espaces dédiés au nettoyage et à la gestion du linge dans le respect des normes françaises et selon les exigences du cahier des charges ;

- Recrutement, formation, encadrement et certification de tous les personnels nécessaires à l'exécution des missions (équipe de management de projet, chefs d'équipe, superviseurs d'espace, agents d'accueil et de blanchisserie) dans le parfait respect des réglementations en vigueur ;
- Mise à disposition d'un référent dédié pour Paris 2024 pendant toute la durée du contrat ;
- Transmettre les plannings d'intervention et la liste du personnel présent sur site au quotidien pendant les phases opérationnelles ;
- Approvisionnement, gestion des stocks et reprise des stocks le cas échéant ;
- Identification des risques et prise de mesures d'atténuation (Plan de Continuité de l'Activité - PCA) ;
- Application des règles de partenariat et de référencement de produits imposées par Paris 2024 ;
- Respect des installations (pas de matériel ou produit laissé sans rangement, protection des locaux contre les salissures et les détériorations, etc.) ;
- Respect de toutes les procédures opérationnelles de Paris 2024 pour assurer le fonctionnement du UOP (accréditation, sécurité, livraisons, communication, formation, etc.) décrites à l'article 7 du présent CCTP.

4.3.1. Précisions sur la répartition de la fourniture du matériel

Type de matériel	Qui fournit ?
Moyens de déplacement du linge à l'intérieur de la laverie (ex : chariots)	Titulaire du marché
Comptoir d'accueil et fournitures de bureau	Paris 2024
Racks de rangement du linge propre	Titulaire du marché
Produits lessiviels et autres produits d'entretiens (ex : détergents)	Titulaire du marché
Filets à linge	Titulaire du marché
Système Informatique de suivi du linge et équipements nécessaires (ex : imprimante, scanner)	Titulaire du marché
Equipements informatiques (4 ordinateurs & 1 imprimante A4/laverie)	Paris 2024
Signalétique associée à la laverie	Paris 2024

4.3. LE ROLE ET L'ORGANISATION DE PARIS 2024

Paris 2024 a pour rôle de :

- Assurer et encadrer les relations avec le CIO, l'IPC, OBS, les Partenaires de Marketing et d'autres parties prenantes le cas échéant, sur les exigences et solutions relatives aux services de nettoyage et de gestion du linge.
- Définir la stratégie de mise en œuvre des services de nettoyage et de gestion du linge.
- Collaborer avec les équipes du Titulaire pour planifier les opérations pendant les différentes phases et définir les procédures à respecter.

Pour se faire, Paris 2024 mettra en place une équipe dédiée à la supervision des prestations de nettoyage et gestion du linge UOP. Cette équipe sera le point de contact du Titulaire pendant la phase amont de gestion de projet et de planification, et pendant la phase opérationnelle.

Paris 2024 aura également la charge de :

- Définir les contenus, produire les supports de signalétique, les installer et les retirer à la fin des Jeux ;
- Communiquer en amont sur le fonctionnement et l'usage des laveries.

Le Titulaire du marché restera seul responsable de son personnel et de ses sous-traitants éventuels.

4.4. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DE MARKETING

4.5.1 Principes généraux

Paris 2024 est le garant du respect des obligations contractées auprès des Partenaires de Marketing en ce qui concerne notamment la fourniture exclusive de produits (1) et/ou services (2), et mettra tout en œuvre pour garantir le respect de ces obligations :

- Dans le cas d'une fourniture de produits, les produits référencés seront imposés au Titulaire de Marché
- Dans le cas d'une fourniture de services, le Titulaire de Marché devra intégrer et coopérer avec le ou les Partenaire(s) de Marketing concerné(s)

Les catégories de produits de l'ensemble des Partenaires de Marketing sont détaillées ci-après.

CATEGORIES DE PRODUITS DES PARTENAIRES TOP

Airbnb	Produits/services d'hébergements uniques, services d'expériences uniques, services des expériences olympiennes
Alibaba	Infrastructure cloud, services cloud, services de plateformes de commerce en ligne
Allianz	Produits et services d'assurance
Atos	Produits, services et solutions en technologies de l'information
Bridgestone	Pneus, services restreints pour véhicules automobiles, bicycles sans moteur, et produits diversifiés (caoutchouc)
Coca-Cola / Mengniu	Boissons non alcoolisées, bases et préparations pour boissons non alcoolisées, lait et boissons lactées, bases et préparations pour boissons lactées, yaourt, crème glacée et autres produits laitiers
Deloitte	Services de Conseil en Gestion et de Conseil aux Entreprises (c'est-à-dire stratégie, recommandations, orientation et conseil) dans les domaines spécifiques suivants : (1) Stratégie Numérique, Innovation et Transformation, et stratégie de données associée pour le CIO ; (2) Programmes de Transfert de Connaissances et d'Apprentissage des Jeux pour soutenir le transfert de connaissances et les opportunités d'apprentissage pour l'organisation des Jeux Olympiques ; (3) un "Centre d'Excellence" pour les services, dédié aux CNO, conçu pour soutenir et conseiller les CNO sur les meilleures pratiques de gouvernance d'organisation ; et (4) intégration des produits et services liés à la technologie des Sponsors du CIO dans les projets gérés par le CIO
Intel	Processeurs, plateformes de technologies 5G, plateformes de développement de contenus de réalité virtuelle, 3D et 360 degrés, plateformes de performance sportive, plateformes d'intelligence artificielle, systèmes aériens sans pilote (drones)
Omega	Horlogerie (par ex. montres, horloges, chronomètres), systèmes/services de chronométrage, chronométrage électronique, systèmes et services de comptage et d'affichage
Panasonic	Appareils de divertissement à domicile, appareils photo, matériel vidéo professionnel, écrans professionnels, matériel audio professionnel, matériel de vidéo-surveillance, appareils de stockage numérique, matériel de système de divertissement embarqué, appareils ménagers, vélos électriques
Procter & Gamble	Produits de soins, de santé et d'entretien / Produits de beauté et de toilette (rasage, soins capillaires, soins de la peau, coloration, soins du corps) / Produits de santé et de bien-être (hygiène bucco-dentaire, santé, hygiène féminine) / Produits ménagers (soins de bébé, désodorisants, soin du linge, entretien de la maison, produits en papier, produits de vaisselle, purification de l'eau)

Samsung	Matériel de communication sans fil, tablettes, batteries et services associés, ordinateurs personnels et matériel informatique
Toyota	Mobilité : véhicules, robots d'aide à la mobilité, services de mobilité
Visa	Services de paiement, sécurité des transactions/authentification, cartes prépayées

CATEGORIES DE PRODUITS DES PARTENAIRES DOMESTIQUES

BPCE	Services bancaires ; Banque d'investissement pour les particuliers et les entreprises ; Titres ; Prestation de services de conseils en relation avec les produits financiers
Carrefour	Activité de distribution alimentaire, produits frais & produits céréaliers
EDF	Electricité ; Gaz ; Hydrogène ; Systèmes de génération ou fourniture d'électricité ; Services énergétiques
Orange	Services de télécommunications fixes et mobiles
Sanofi	Recherche & Développement et production de médicaments sur ordonnance et de vaccins ; Fourniture de services de laboratoires
Accor	Hôtels (et salles de conférences incluses dans les hôtels), plateformes de réservation d'hôtels en ligne, services de conciergeries & conciergeries en ligne, espaces de coworking, services en chambre et les services de nettoyage des chambres, services de restauration gastronomique
Cisco	Equipements réseau ; Infrastructures de Cyber Sécurité ; Logiciels de visio-conférence.
Decathlon	Distribution spécialisée d'article de sports ; Fourniture de vêtements et d'accessoires de loisirs
Française des Jeux	Jeux de loterie ; Tickets à gratter ; Développement, fabrication, commercialisation et fourniture de matériel, logiciel et services en lien avec les jeux de hasard
Le Coq Sportif	Textile sportif et lifestyle ; Chaussures ; Bagagerie
PwC	Services professionnels : Audit et conseil
Atos	Services et opérations de cybersécurité ; Administration du poste de travail MS 365
DXC Technology	Développement, mise en œuvre et extension de logiciels d'entreprises préconfigurés : planification des ressources & gestion des RH
Egis	Services de conseil en ingénierie, de maîtrise d'œuvre et de conseil liés à la conception et la mise en service, l'exploitation et la maintenance des bâtiments, des infrastructures, des constructions et des aménagements temporaires
Enedis	Distribution d'énergie électrique et services associés, y compris les services de raccordement et de réparation du réseau

OnePlan	Logiciel numérique de modélisation multidimensionnelle, de simulation et de planification collaborative ; Services web de cartographie ; Logiciels et applications d'information géographique (2D et 3D).
Optic 2000	Distribution spécialisée d'articles d'optique et fourniture de services connexes, exploitation d'un point de vente et/ou d'une activité de vente de produits d'optique-Distribution spécialisée d'articles d'audition et la fourniture de services connexes
Randstad	Services de recrutement, de formation et de reclassement
Salesforce	Logiciel BtoB de gestion de la relation client (CRM)
Sodexo Live !	Services de restauration concédée ; cuisine, livraison et service de produits alimentaires et de boissons à des groupes de personnes

Cette liste des Partenaires de Marketing a été établie en date de la publication du dialogue et peut être mise à jour par Paris 2024 pendant toute la durée d'exécution du marché et s'impose au Titulaire du Marché.

Les interactions et règles d'intégration entre les Partenaires de Marketing et les autres acteurs sont évoquées ci-après.

Le Titulaire de Marché devra notamment coopérer avec les Partenaires de Marketing dont la liste est précisée ci-dessous, lorsque le recours aux produits et/ou services d'un Partenaire de Marketing est imposé au Titulaire de Marché, soit via un approvisionnement exclusif, soit le cas échéant, en utilisant les produits et/ou services d'un Partenaire de Marketing tels qu'ils seront fournis par Paris 2024.

Le programme de partenariats de Paris 2024 n'est, à date, pas finalisé et les discussions commerciales se poursuivent, tant au niveau du CIO que de Paris 2024. Ainsi, à tout moment, avant ou après l'attribution de ce marché, Paris 2024 pourra exiger du Titulaire du Marché d'intégrer les produits et/ou services d'un Partenaire de Marketing dans le cadre de l'exécution du marché. Dans ce cas, le Titulaire du Marché devra utiliser les produits et/ou services dudit Partenaire de Marketing tel que communiqué par Paris 2024. Il est néanmoins précisé que, même si le Titulaire pourra être en relation directe avec certains Partenaires de Marketing, Paris 2024 restera le référent principal des Partenaires de Marketing et pourra intervenir, si nécessaire, pour résoudre tout conflit entre un Candidat Retenu et un Partenaire de Marketing.

Paris 2024 fournira des informations plus détaillées pendant toute la Phase d'Offre.

4.5.2 Principes particuliers

A la date de publication du programme fonctionnel, Paris 2024 dispose de Partenaires de Marketing qui sont directement concernés dans le cadre de la fourniture des produits et services proposés par le Candidat. Cette liste est évolutive.

Procter & Gamble

Dans le cadre de son partenariat avec Paris 2024, P&G détient les droits marketings liés aux produits d'entretien. Le Candidat devra donc respecter les droits du Partenaire de Paris 2024 et utiliser les produits des marques Procter & Gamble, pour ceux qui relèvent de la catégorie de produits au contrat de partenariat décrite en 4.5.1, dans le cadre des besoins liés aux prestations de services de ce marché si ces derniers répondent aux besoins opérationnels et aux critères environnementaux décrits par ailleurs. A titre d'exemple, le Candidat devra proposer des produits lessiviels (liste non exhaustive) commercialisés par Procter & Gamble. Paris 2024 précisera les modalités d'utilisation des produits P&G ultérieurement.

5. Prestations de nettoyage et de gestion du linge

5.1. DESCRIPTION DES MISSIONS

5.1.1. Prestation n°1 : Gestion de projet & charges liées à la sécurité.

EQUIPE PROJET

Le Titulaire devra avoir la capacité de mettre en place une équipe projet avant le début réel des prestations pour planifier les opérations, assurer la communication à Paris 2024 des livrables et reporting attendus, assurer la montée en charge au niveau du site au moment de l'événement et la phase de démantèlement. Dans la mesure du possible l'équipe projet ne devra pas changer pendant toute la durée du contrat.

RECRUTEMENT ET FORMATION

Le Titulaire aura la charge du recrutement et de la formation du personnel nécessaire à l'atteinte des résultats auxquels il s'engage. Le recrutement devra être suffisamment anticipé pour lui permettre d'assurer les prestations sans risquer de manquer de personnel, dans un contexte de concomitance de la demande liée aux Jeux sur le marché francilien et en anticipant d'éventuels désistements. Le Titulaire s'engage à composer ses équipes d'un personnel ayant toutes les qualifications requises pour mener à bien les différentes missions. En ce sens, le personnel du titulaire du marché doit parler couramment français, la connaissance d'une langue étrangère et notamment l'anglais étant un plus. Le personnel travaillant à l'accueil des laveries doit obligatoirement avoir la capacité de parler anglais, ce qui n'est pas le cas pour le personnel nettoyant le linge. Néanmoins, si le personnel est polyvalent, il sera nécessaire que l'ensemble du personnel soit capable de parler français et anglais. Le personnel d'encadrement (coordinateur, superviseur et chefs d'équipe) doit obligatoirement avoir la capacité de rédiger des rapports en français et de parler anglais, et être à l'aise dans un environnement international.

Le recrutement devra également prendre en compte la facilité d'accès au Site pour le personnel, d'autant que le Site sera utilisé 24h/24 pendant les Jeux. Un recrutement local sera donc privilégié, visant notamment à favoriser l'emploi de personnes éloignées de l'emploi.

Le Candidat doit également prendre en compte le besoin de formation de ses équipes (connaissance du Site, réduction des TMS, etc.) dans une optique de réduction des risques. Le Titulaire sera une partie prenante très importante pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs ce qui impliquera une formation approfondie des équipes.

Paris 2024 pourra également proposer des formations obligatoires à destination de ses prestataires de manière à les informer sur ses objectifs, méthodes et modes de fonctionnement. Plusieurs formations et sensibilisations générales aux événements auront donc lieu selon un calendrier que Paris 2024 transmettra ultérieurement, adaptées au rôle de chaque personne travaillant pour les Jeux. Le titulaire du marché s'engage à suivre assidûment ces événements et à rendre compte à son personnel en temps utiles. Une partie de ces formations sera dispensée en distanciel grâce à des outils d'e-learning.

Formation	Sous-catégorie	Objectif	Cible
General training	/	Créer de l'enthousiasme et être vecteur d'inspiration.	L'ensemble des personnes travaillant pour les Jeux
Rôle specific training	Common rôle	Rappeler les informations générales communes pour tous les rôles des Jeux.	L'ensemble des personnes travaillant pour les Jeux
	Functional area rôle	Transmettre les informations spécifiques liées aux services aux résidents disponibles sur le village	Tout le personnel travaillant pour les services aux résidents
Event leadership training	/	Permettre à chaque team leader de superviser avec succès son équipe de volontaires.	Chef d'équipe volontaire
Venue specific training	Common venue	Transmettre les informations de base et communes liées aux sites olympiques	Tout le personnel travaillant au Village
	Specific venue	Transmettre les informations spécifiques au Village Ex : formation sur les accès, les procédures de sécurité, présentation des différents espaces et	Tout le personnel travaillant au Village

		de leurs usages, etc.	
	<i>FR / Role specific venue</i>	Former le personnel aux missions spécifiques et leur rôle dans le cadre du Village Ex : Accueil des résidents	Tout le personnel travaillant au Village

CHARGES LIEES AUX PROCEDURES DE SECURITE

Le Titulaire devra mettre en place en phase d'exécution les moyens nécessaires afin de répondre aux exigences de sécurité décrits à l'article 8.1 du présent CCTP.

Par conséquent, le Candidat invité à remettre une offre devra intégrer ces moyens dans le cadre de réponse financier et les décrire dans le mémoire technique à remettre au titre de l'offre.

5.1.2. **Prestation n°2 : Nettoyage du linge**

La prestation intègre les éléments suivants :

- Fourniture des équipements (hors machines à laver) et produits nécessaires au nettoyage du linge :
 - Filets à linge
 - Produits lessiviels et produits d'entretien pour les machines
- Fourniture des équipements pour transporter et ranger le linge (chariots, étagères)
- Trier les filets à linge par catégorie (blanc, couleur, sous-vêtement), les nettoyer et les sécher dans un temps impartis réduit.
- Entretien courant des machines (cycle de nettoyage, vérification des filtres)

5.1.3. **Prestation n°3 : Gestion et suivi du linge**

La prestation intègre les éléments suivants :

- Fourniture du système informatique nécessaire à la gestion et au suivi du linge dans les 15 laveries du VOP. Le système doit être capable :
 - D'enregistrer les filets à linge en les rattachant à un résident à l'aide de son accréditation
 - Suivre les filets à linge (statut : en cours de lavage / propre / remis)
 - Localiser l'emplacement du linge propre en utilisant l'accréditation du résident
 - Reporting du nombre de filets traités dans chaque laverie.
- Fourniture des équipements nécessaire à l'utilisation et au fonctionnement du système informatique (scanner, imprimante, étiquettes, codes-barres)

Le système sera principalement utilisé par le personnel du Titulaire du marché mais également par les équipes de Paris 2024 notamment pour la partie reporting.

5.2. EXIGENCES TECHNIQUES

5.2.1. **Caractéristiques & volume des équipements**

Filets à linge pour les résidents :

Comme évoqué dans le paragraphe 3.3.1, chaque résident doit recevoir 3 filets pour son linge individuel, soit 43 500 filets pour la phase Olympique et 28 500 en phase Paralympique. En Incluant une marge de sécurité, un total de 78 000 filets est attendu pour le nettoyage du linge des résidents. Chaque filet doit être muni d'un système de fermeture ZIP et d'un système d'identification.



Exemple de filets à linge des éditions précédentes : Tokyo 2020

Deux tailles de filets sont à prévoir :

- 2 filets par résident de 40X60cm pour le linge blanc et coloré, soit 52 000
- 1 filet par résident de 30X30cm pour les sous-vêtements, soit 26 000

Filets à linge pour les Teams Sport Uniforms

Au vu du volume de linge et des fréquences quotidiennes de nettoyage, il convient d'utiliser des filets de linge plus grand, adapté au besoin des différentes équipes de sport.

Il faut prévoir 705 filets de 90x60cm, soit 5kg, de 9 couleurs différentes. Le nombre de filet par couleur correspond au nombre de filet par sport mentionné dans l'annexe 2 « Team Sport uniform_Laundry ».

Rack de rangement :

Paris 2024 à envisager un système de rangement par crochet afin d'optimiser l'espace. Néanmoins, il convient au candidat de proposer le moyen de rangement adapté à son système de gestion et suivi du linge, tout en respectant l'espace disponible.

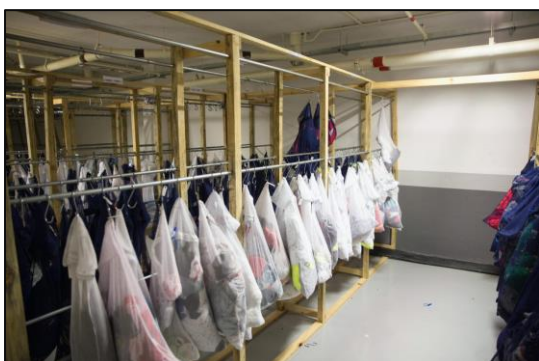


Photo des éditions précédentes (Londres 2012)



(Tokyo 2020)

5.2.2. *Système informatique de la gestion et du suivi du linge*

Le système sera utilisé par les personnes en charge de l'activité chez Paris 2024 et par les ressources du titulaire, soit environ une centaine d'utilisateurs (à confirmer en fonction du personnel prévu par le Titulaire du marché), à savoir :

- Le responsable des laveries de Paris 2024 et son adjoint
- Les ressources du Titulaire en charge de la gestion et de l'exploitation des laveries.

Une authentification via login et mot de passe est attendue.

Il est attendu du Titulaire la mise à disposition d'un outil « web based » permettant de rattacher à chaque filet de linge un numéro permettant d'identifier le propriétaire du linge et de suivre le statut de traitement de ce sac.

Le futur site sera composé :

- De pages qui permettent la saisie ou directement le scan des numéros de filets de linge avec les numéros d'accréditation des résidents du village et le suivi des statuts de traitement des sacs de linge (avec un workflow en trois ou quatre étapes) jusqu'à ce que les filets de linge propres soient restitués.
- Une page de reporting permettant de suivre le temps et les volumes de sacs de linge traités par jour afin d'optimiser les ressources et la répartition des activités entre les différentes laveries sur le village.

L'affichage des pages devra être optimisé afin de ne pas dépasser un temps de plus de 1 seconde.

Le Titulaire doit se conformer aux règles de l'état de l'art pour optimiser le chargement des pages :

- Gestion des caches ;
- Compression HTTP des pages ;
- Optimisation des feuilles de style ;
- Optimisation des scripts ;
- Adaptation des médias aux écrans ;
- Optimisation des outils proposés par le Titulaire.

Exigence optionnelle :

Une interface avec un des systèmes de Paris 2024 est décrit à titre d'exigence optionnelle. Si le Candidat souhaite répondre, il devra présenter dans sa réponse les éléments techniques maîtrisés, le planning de paramétrage de l'API et fournira à Paris 2024 l'ensemble de la documentation applicative nécessaire pendant la durée du projet.

- Afin de faciliter la communication avec les référents des pays des athlètes, le Titulaire pourra s'interfacer avec la base de données Paris 2024 d'accréditation pour collecter le pays de la délégation de l'athlète selon son numéro d'accréditation, disponible via API REST (pour pouvoir contacter le référent du pays).

Hébergement

Le service de laverie est un service crucial au sein du VOP, disponible 7j/7 de 7h00 à 22h00. La quantité de linge à nettoyer étant importante, le système doit être opérationnel pendant l'ensemble de la période d'ouverture du VOP afin d'assurer le niveau de service attendu. Il est demandé de proposer l'hébergement du site suivant :

- Disponibilité : 99%
- Sauvegarde périodique (hebdomadaire)
- Interruption du système complet : 50 min max avant intervention.

La solution d'hébergement doit être conforme au cadre réglementaire en vigueur.

Support :

Le Titulaire décrira dans sa réponse le modèle de support proposé (FAQ / help desk / aide en ligne) et présentera le dispositif afin de garantir un support disponible 7/7j de 7h00 à 22h00 pendant la période critique (laquelle est comprise entre le 12 juillet le 11 septembre 2024 inclus).

Formation :

Le Titulaire est responsable de former les utilisateurs du système ainsi que de fournir de la documentation type guide utilisateur.

L'annexe 4 « Exigences Techniques » et l'annexe 5 « Exigence Cybersécurité », déclinent les exigences techniques et points d'attention relevés par Paris 2024 dans le cadre de la livraison de systèmes informatiques, sur laquelle le Candidat peut se baser afin de détailler sa réponse et montrer son niveau de maturité sur les différents thèmes qui y sont mentionnés.

L'annexe 6 « Questionnaire Sécurité Informatique » est quant à elle à compléter pour chacune des applications ou systèmes d'informations proposés par le Candidat.

5.3. EXIGENCES EN TERMES DE DURABILITE

5.3.1. **Matériel et consommables**

Le Candidat doit respecter les exigences suivantes en termes de produits pour le nettoyage du linge et l'entretien des machines :

- Produits lessiviels et détergents : certification Ecolabel, Nordic Swan, Ange bleu ou exigences équivalentes
- Désinfectants : certification Ecocert ou exigences équivalentes

Paris 2024 souhaite promouvoir l'économie circulaire et notamment :

- La réduction en amont de l'utilisation de ressources : réduction des packagings, solutions concentrées, réduction des consommables à usage unique ;
- La garantie de la recyclabilité effective des emballages ;
- Le tri et le fléchage dans la bonne filière de valorisation.

Un cahier d'impact regroupant l'ensemble des informations concernant la stratégie économie circulaire est mis gratuitement à disposition sur la plateforme ESS de Paris 2024. Ce cahier d'impact est consultable sur la plateforme ESS 2024 ou en cliquant sur le lien suivant : <https://ess2024.org/cahiers-dimpact/>

Dans le cadre de son partenariat avec Paris 2024, Procter & Gamble détient les droits marketings liés aux produits d'entretien. Le Candidat devra donc respecter les droits du Partenaire de Paris 2024 et utiliser les produits des marques Procter & Gamble, pour ceux qui relèvent de la catégorie de produits au contrat de partenariat décrite en 4.5.1, dans le cadre des besoins liés aux prestations de services de ce marché si ces derniers répondent aux exigences décrites ci-dessus. Le Candidat est invité à préciser s'il travaille déjà avec les produits de Procter & Gamble, et si oui, lesquels.

5.3.2. **Réduction de l'empreinte carbone des prestations**

Le Candidat précisera toutes les mesures qu'il met en place pour tenter de réduire l'empreinte carbone des prestations. A titre d'exemple il pourra indiquer s'il est en mesure de fournir :

- Un bilan carbone des activités et le plan d'actions associé ;
- Un bilan carbone des activités chez un client donné ;
- Les actions mises en place pour réduire l'impact carbone des trajets des équipes ;
- La provenance des produits d'entretien et consommables qu'il utilise.

5.3.3. **Exigences sociales et sociétales**

PREVENTION DES RISQUES

Le Titulaire devra mettre en place des moyens de prévention pour garantir la sécurité et l'hygiène. Tels que :

- Un plan de prévention formalisé après une analyse des risques concertée entre Paris 2024 et le Titulaire, signaler les dysfonctionnements ;
- Une documentation et une formation adaptées permettant au personnel d'identifier facilement les pictogrammes de danger et recommandations éventuelles, les consignes concernant les protections individuelles nécessaires, les conseils d'utilisation et de dosage les recommandations concernant l'élimination des produits lessiviels et d'entretiens ;
- Tout autres dispositifs de prévention et de diminution des risques inhérents aux tâches (manutention des sacs de linge et les mouvements répétitifs), aux produits (inhalations) et aux équipements de travaux.

LA PREPARATION PHYSIQUE PREVENTIVE (PPP)

Paris 2024 a dans son ADN la volonté de rendre le sport encore plus accessible au plus grand nombre. Avec la stratégie « Bouger Plus », Paris 2024 souhaite accélérer la prise de conscience liés à la sédentarité et renforcer l'accès à la pratique sportive, en ville et au travail, en particulier pour les publics qui en sont éloignés. Paris 2024 a donc l'ambition de rendre « l'Entreprise active » en promouvant les activités physiques et sportives dans une perspective de santé, de bien-être et de sécurité au travail.

Particulièrement fréquent dans les métiers de la blanchisserie, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et/ou une atteinte ostéoarticulaire des membres supérieurs et du rachis lombaire dues aux gestes répétitifs et à la manutention manuelle, peuvent avoir des conséquences à long terme et entraîner une incapacité au travail et dans la vie quotidienne. Paris 2024 souhaite lutter contre ces troubles grâce au programme de Préparation Physique Préventive, dans une démarche de prévention des risques et une dynamique de santé bien-être à destination des différents salariés. L'objectif est de pratiquer quotidiennement des échauffements en début de journée au sein du Village Olympique et Paralympique.

Paris 2024 mettra donc à disposition des différents prestataires intervenant sur le Village pendant la période dites de Games-time des coachs spécialisés pour animer des échauffements d'une durée de 15 minutes sur quatre espaces identifiés au sein du Village. Les dates prévisionnelles pour ces sessions : du 15 juillet au 8 septembre 2024. Les plages horaires d'intervention seront positionnées pour correspondre aux horaires des employés bénéficiaires.

Le Titulaire fera ses meilleurs efforts pour intégrer ses équipes pour leur faire bénéficier des échauffements proposés par Paris 2024 décrits ci-dessus.

Les Candidats préciseront dans leur Mémoire technique comment ils planifient de s'intégrer à ces dispositifs. Ils préciseront notamment s'ils prévoient de libérer 15 minutes en début de journée sur le planning de leurs salariés pour une séance d'échauffement.

5.4. INNOVATION ET OUTILS DIGITAUX

Promouvoir l'innovation fait partie de l'ADN de Paris 2024. Ainsi, le Candidat est invité à mettre en avant toutes les innovations techniques, sociales, numériques qu'ils ont ou vont développer d'ici à 2024 et qui pourraient permettre d'améliorer la qualité de leurs prestations et l'organisation de leur travail.

Le Candidat devra préciser au titre de son offre les innovations qu'il envisage de mettre à disposition de Paris 2024 pendant le temps de la prestation et comment cela leur permet de se distinguer des autres candidats.

6. Qualité et contrôle des prestations

6.1. CONTROLE A L'INITIATIVE DU TITULAIRE DU MARCHE

Le titulaire du marché devra procéder à des contrôles sur chaque mission et site qui lui seront attribués. Ces contrôles devront être réalisés à des horaires variables en heures ouvrées et non ouvrées et ce, sur l'ensemble de la durée des prestations. Ainsi, s'agissant des contrôles visant à vérifier la qualité de la prestation, il appartient au titulaire du marché de présenter à Paris 2024 sa méthode et son mode de fonctionnement, cette proposition devant être ensuite validée par Paris 2024 et le titulaire du marché étant seul responsable de sa modification ou de son adaptation.

Ces contrôles doivent notamment porter sur le respect des effectifs et de leur qualification, la vérification de l'état de bon fonctionnement du matériel fourni ou mis à leur disposition et la vérification de la bonne connaissance des consignes et de leur application. Ces contrôles devront en outre être effectués par un responsable du titulaire du marché, formé aux spécificités du site et des missions.

Le Titulaire du contrat devra fournir des modèles d'autocontrôle au T1 2024 (voir liste des livrables attendus).

6.2. CONTROLE A L'INITIATIVE DE PARIS 2024

Paris 2024 peut demander au titulaire du marché la réalisation d'un contrôle contradictoire portant sur les missions de son choix, sur les lieux et aux horaires qu'il aura déterminés. Pour ce faire, un responsable du titulaire du marché, formé aux spécificités du site et des missions devra être présent et dans le cas contraire, le résultat du contrôle ne pourra être contesté, notamment s'il démontre des manquements graves qui peuvent entraîner l'application de pénalités.

Paris 2024 peut également mandater un organisme de contrôle de son choix ou un ou plusieurs de ses salariés pour réaliser un contrôle, contradictoire ou non. Les comptes rendus de ces contrôles sont adressés à Paris 2024 qui reste libre de les porter à la connaissance du titulaire du marché.

6.3. REUNIONS PERIODIQUES

Des réunions périodiques seront organisées lorsque Paris 2024 souhaite échanger avec le titulaire du marché. Il s'agit notamment de réunions mensuelles pendant la phase préparatoire, de réunions hebdomadaires pendant les phases de montage et de démontage, de réunions quotidiennes pendant la phase des Jeux Olympiques et Paralympiques et d'une réunion de fin de mission. Ces réunions feront l'objet d'une synthèse et d'un compte rendu, à la charge du titulaire du marché.

Des réunions exceptionnelles peuvent être organisées dans l'hypothèse où un contrôle met en exergue des points de non-conformité qui nécessitent une réaction immédiate du titulaire du marché. Le titulaire du marché sera alors tenu de se rendre disponible dans un délai raisonnable.

6.4. TRAITEMENTS DES ANOMALIES OU DES ECARTS DE CONFORMITE

Les anomalies ou les écarts de conformité constatés lors des contrôles et des réunions font l'objet d'une synthèse à la charge du titulaire du marché. Ce document précise les actions correctives à mettre en place ou à effectuer, les responsables désignés et les délais fixés. Il devra être transmis à Paris 2024 à chaque fois que ce dernier le demande.

7. Les procédures opérationnelles

7.1. LES PROCEDURES DE SECURITE

Les opérations à l'intérieur du UOP pendant la période de montage, pendant l'exploitation et pendant la période de démantèlement sont très complexes et impliquent un grand nombre des parties prenantes et sous-traitants intervenants en parallèle dans un Site contraint.

Les procédures de sécurité et les consignes d'applications attenantes seront définies par Paris 2024 et devront être connues et appliquées scrupuleusement par le titulaire du marché (exemples : liste des numéros d'urgence, plan des sites et des zones à risque, consignes d'évacuation des sites, etc.).

Le Titulaire du marché s'engage ainsi à présenter à son personnel ces procédures et consignes afin que ce dernier soit en capacité de lire, connaître et prendre en compte ces informations. Le Titulaire s'engage à confirmer cette prise en compte en faisant signer une fiche de prise en compte des documents à son personnel, de façon à démontrer que le personnel en a effectivement pris connaissance. L'original des fiches de prise en compte sera remis à Paris 2024 pour la vérification de cette obligation, dont le non-respect peut entraîner une exclusion de son personnel jusqu'à la signature et/ou la remise effective de ces documents.

Le Titulaire du marché s'engage à conserver dans les meilleures conditions de confidentialité, les procédures de sécurité qui lui sont remises à la notification du marché et à ne pas les dupliquer ni les diffuser à d'autres personnes que son personnel réalisant de manière effective les différentes prestations pour Paris 2024.

7.1.1. L'accès au UOP pré et post Jeux

Le UOP est un Site hautement sécurisé avec un Périmètre de sécurité. Ainsi, un certain nombre de procédures sont mises en place afin de garantir l'intégrité des personnes et des lieux.

Concernant les périodes pré et post-Jeux, des conventions d'utilisation du Site (Venue Use Agreement – VUA) seront signées par Paris 2024 et les propriétaires du Site pour définir les modalités d'occupation et d'exploitation des différents espaces du UOP. Ces conventions définiront notamment les conditions d'accès au Site (calendrier, modalités de visites, conditions de sécurité, etc.) selon deux périodes clés :

- Période d'utilisation non-exclusive : période préalable pendant laquelle l'accès au Site est autorisé, mais non réservé à Paris 2024, et selon des modalités définies en accord avec le propriétaire du Site. Une autorisation préalable de Paris 2024, du propriétaire du Site et un respect des conditions d'accès imposées par le Site sont nécessaires.
- Période d'utilisation exclusive : période au cours de laquelle l'occupation du Site est dévolue exclusivement à Paris 2024, sauf dispositions contraires. Pendant la période de montage, les accès au UOP sont susceptibles d'être modifiés par Paris

2024 et des contrôles de sécurité peuvent être réalisés. Toutes les parties prenantes du présent marché doivent se soumettre à ces conditions de fonctionnement.

7.1.2. La Carte d'identité et d'accréditation olympique / paralympique (CIO/CIP)

Toutes les parties prenantes des Jeux doivent se soumettre aux procédures d'accréditation définies par Paris 2024. Ces procédures concernent toute personne amenée à intervenir sur un Site dont l'accès est contrôlé.

L'objectif de l'accréditation est d'identifier les personnes et leurs rôles aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. 100% des personnes ayant besoin d'accéder au UOP pour accomplir leurs missions opérationnelles devront être accréditées. Il est important pour le Titulaire d'anticiper des refus d'accréditation, en prévoyant un pourcentage (à titre indicatif, 10-15%) de personnel en réserve au cas où l'accréditation ne serait pas accordée. Paris 2024 n'est pas obligé de donner une explication sur la raison du refus de l'accréditation.

Chaque entité collectrice (prestataires, partenaires, RHBs...) appelée RO pour Responsable Organisation, devra être déclarée au préalable par une FA (Functional Area) et sera en charge des demandes d'accréditations pour ses effectifs. Chaque RO devra désigner une personne responsable de la collecte et saisie des données personnelles des personnes à accréditer. Les demandes devront être enregistrées en respectant le calendrier des Jeux Paris 2024.

La matérialisation de l'accréditation est la Carte d'Identité et d'Accréditation Olympique / Paralympique (CIO/P).

La carte d'accréditation ne donne pas un statut privilégié mais est un outil de travail pour gérer le grand nombre de personnes participant aux Jeux Olympiques, en facilitant leurs déplacements de manière fluide et sécurisée en :

- Veillant à ce que seules les personnes dûment qualifiées et éligibles aient le droit d'exercer leurs fonctions officielles aux Jeux ;
- Limitant l'accès des participants aux zones où ils doivent se rendre pour exercer leurs fonctions officielles et en empêchant les personnes non autorisées d'accéder aux zones sécurisées ;
- Veillant à ce que les participants atteignent ces zones de manière ordonnée et sûre.

Paris 2024 transmet dans les meilleurs délais les procédures et guides pratiques pour permettre le traitement administratif par les sociétés retenues.

Il est précisé que les Jeux mobilisent un très grand nombre de sous-traitants à la recherche de personnels en intérim. Paris 2024 demande ainsi au Titulaire d'anticiper son recrutement et de réaliser les demandes d'accréditation au plus vite dès l'ouverture du système de saisie électronique.

Outre-les CIO/CIP, l'accès à certains espaces du Village sera lié à la délivrance de passes supplémentaires gérés par l'équipe UIL. Le Titulaire devra donc s'engager à fournir les informations nécessaires et accepter les règles de délivrance des passes supplémentaires, dans le respect de la réglementation.

7.1.3. Le Pedestrian Screening Area (PSA)

Toute personne souhaitant pénétrer dans le Périmètre de sécurité du UOP doit passer par le point de contrôle d'accès des piétons (PSA). Les règles / directives à respecter avant, pendant et après les Jeux sont transmises au Titulaire à l'approche de la compétition.

7.1.4. Le Vehicle Screening Area (VSA)

Chaque véhicule voulant pénétrer dans le Périmètre de sécurité du UOP doit passer par le « Vehicle Screening Area » (VSA) ou point de contrôle d'accès des véhicules.

Les contrôles réalisés au niveau des VSA peuvent être de trois niveaux :

- Niveau 1: contrôle visuel de l'habitacle, de l'extérieur et sous le véhicule ; contrôle du conducteur. Ce contrôle s'applique à des véhicules ayant déjà fait l'objet de contrôles de sécurité avant leur arrivée sur un Site : véhicule contrôlé sur un Site déporté ou faisant l'objet d'un programme spécifique.
- Niveau 2: contrôle de niveau 1 auquel s'ajoutent un contrôle du coffre, du capot, des sacs volumineux, des compartiments extérieurs (galeries) ; contrôle du conducteur ainsi que des effets. Ce contrôle s'applique à des véhicules n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle de sécurité préalable.

- Niveau 3: contrôle de niveau 2 auquel s'ajoute un contrôle de l'intérieur du véhicule et de chaque compartiment; contrôle du conducteur, des passagers et de leurs sacs. Ce contrôle s'applique à des véhicules n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle de sécurité préalable et où aucun contrôle via un PSA n'a lieu en aval du lieu de stationnement.

Un temps d'attente, variant suivant la provenance du véhicule, est ainsi à prévoir entre l'arrivée de ce dernier sur Site et son accès à l'intérieur du périmètre de sécurité.

Le Titulaire devra mettre en place en phase d'exécution les moyens nécessaires afin de répondre aux exigences de sécurité décrits ci-dessus. Par conséquent, le Candidat est invité à remettre une offre devant intégrer ces moyens dans le cadre de réponse financier et les décrire dans le mémoire technique à remettre au titre de l'offre.

7.2. LES PROCEDURES APPLICABLES AUX LIVRAISONS

Il est rappelé que le Titulaire est l'unique responsable de l'ensemble de la chaîne logistique liée à l'exploitation des programmes de nettoyage et de gestion du linge (achats, acheminements/livraisons de marchandise, transformation/production, distribution etc.)

7.2.1. Les horaires de livraison et de collecte

Paris 2024 fournira au Titulaire du marché le détail des horaires de livraison pour :

- Les camions de livraison au sein des espaces résidentiels du Village ;
- Les camions de livraison au sein des espaces logistiques du Village ;

Le ou les Titulaire(s) devront donc adapter leurs livraisons à ces horaires de fonctionnement.

Les livraisons sont obligatoirement enregistrées sur le Master Delivery Schedule (MDS), plateforme d'enregistrement et de planification des livraisons. Il est géré par le département Logistique de Paris 2024 qui contrôle les flux de véhicules de livraison et de service sur les sites officiels des Jeux ainsi que le respect du jour et de la plage horaire de livraison prédéfinie. Chaque livraison doit donc être pré-enregistrée sur la plateforme créée à cet effet et être réceptionnée par une personne habilitée du Titulaire, au jour et heure prévus précisément. Une livraison mal renseignée informatiquement ne peut être réceptionnée.

Par ailleurs, concernant la marchandise, des dispositions de compensation / de substitution qui doivent être mises en place le cas échéant, sont à la charge du Titulaire.

De plus, le Titulaire doit notamment s'assurer de la parfaite conformité du chargement au regard de la sécurité. En effet, toute marchandise/livraison doit être contrôlée avant d'accéder au Site. Des contrôles de sécurité sont donc mis en place sous trois formes possibles : le UCP, le RMSS ou le MTA.

7.2.2. Le Programme de certification des fournisseurs (Vendor Certification Program : VCP)

Le Programme de certification des fournisseurs (VCP) est un programme olympique mis en place depuis les Jeux 1996 d'Atlanta par l'organisateur pour les fournisseurs. Il définit l'ensemble des mesures de sécurité que les fournisseurs doivent respecter pour devenir « fournisseur certifié ». Cette certification leur permet d'inspecter, de contrôler, de charger, de sceller leurs propres marchandises. En contrepartie, ils peuvent bénéficier de facilitations d'accès aux aires de scanning des véhicules (Vehicle Screening Area – VSA), ce qui représente un gain de temps précieux.

Tout au long de ce programme, les fournisseurs doivent être en mesure de démontrer une « chaîne de traçabilité sécurisée » grâce à la mise en œuvre de contrôles qualité du produit et de protocoles de sécurité. Ces protocoles ont pour but d'empêcher toute ingérence non autorisée ou toute altération des produits du fournisseur au cours du processus de la chaîne d'approvisionnement. Paris 2024 s'assure du respect des mesures mises en place en organisant des visites d'inspection.

À l'arrivée sur Site, à l'aire de scanning des véhicules (VSA), le fournisseur certifié doit respecter les « 7 clés d'accès » suivantes :

1. Le respect du jour et de la plage horaire de livraison prédéfinie
2. Le respect du Master Delivery Schedule (MDS), système centralisé de gestion des livraisons
3. La détention du VAPP correspondant
4. La détention de la CIRA/CIRAP correspondante pour le conducteur et les passagers
5. Le contenu du véhicule contrôlé et plombé

6. Le document attestant du contrôle et du plombage : ce document est transmis par le superviseur du UCP au chauffeur à son départ
7. Le contrôle de 1^{er} niveau au USA pour le véhicule et PSA pour le conducteur et ses passagers

Recommandations :

Le Titulaire devra anticiper la majorité des livraisons en amont du lock-down pour éviter de devoir mettre en place le Programme de certification des fournisseurs.

7.2.3. Le Site de contrôle déporté (Remote Material Screening Site : RMSS)

A défaut de certification du fournisseur, le véhicule et son chargement devront faire l'objet d'un contrôle sur un Site déporté. Ce Site, appelé Remote Material Screening Site (RMSS) est une zone organisée par Paris 2024 pour l'accueil des livraisons, où les véhicules, les marchandises, les chauffeurs et passagers font l'objet de contrôles. Le RMSS en charge de contrôler les véhicules accédant au Village sera situé dans un rayon de 30 minutes maximum. Une fois les contrôles effectués, le véhicule est soumis à la même procédure que les fournisseurs certifiés lors de leur arrivée sur Site au USA (et notamment les 7 clés d'accès).

Les Candidats préciseront dans leur Mémoire technique comment ils envisagent de s'organiser pour répondre aux exigences en matière de sécurité de Paris 2024 et intégrer à l'annexe financière les coûts éventuels liés à cette mise en œuvre dans la ligne prévue à cet effet.

7.2.4. Le Material Transfer Area (MTA)

A titre exceptionnel uniquement et dans le cas où le véhicule et ses marchandises n'ont pas fait l'objet de contrôle au préalable ou si le véhicule a connu une faille dans le processus des 7 clés d'accès la livraison est dirigée vers la MTA, située à proximité immédiate du site, afin d'être soumise aux procédures suivantes :

- Le véhicule accède à l'aire de transfert des matériels où il dépose les marchandises (selon une limite de taille et de poids). En aucun cas il ne peut accéder au sein du site ;
- Les marchandises sont contrôlées au travers d'équipements spécifiques (rayon X, contrôle visuel) ;
- Un véhicule dit « propre » (flux internes) récupère les marchandises pour les transporter au sein du site.
- La MTA permet d'effectuer une dépose de matériel à l'entrée du site, sans que le véhicule ne fasse l'objet d'un contrôle.

Le MTA sera situé à la limite du périmètre de sécurité à proximité de l'espace logistique.

Les Candidats préciseront dans leur Mémoire technique comment ils envisagent de s'organiser pour répondre aux exigences en matière de sécurité de Paris 2024 et intégrer à l'annexe financière les coûts éventuels liés à cette mise en œuvre.

7.3. COMPORTEMENTS ET ATTITUDES EXIGES

Le ou les Titulaire(s) s'engage(nt) à ce que son personnel fasse preuve d'un comportement irréprochable et compatible avec les objectifs poursuivis par Paris 2024 dans l'accomplissement des différentes prestations, notamment en ce qui concerne la discrétion, le respect des interlocuteurs et la courtoisie.

En cas de comportement ou d'attitude estimé incompatible avec les objectifs poursuivis pendant les Jeux, Paris 2024 peut ordonner le remplacement immédiat d'un agent, sans débat contradictoire et sans que le titulaire du marché ne puisse s'y opposer. A titre informatif, les motifs suivants peuvent justifier une exclusion temporaire ou définitive d'un personnel : état d'ébriété, usage de stupéfiants, propos à caractères injurieux, raciste ou discriminatoires, attitude déplacée, non-respect des consignes, abandon de poste ou retard répétés, détournement d'informations, usage de matériel non autorisé, etc.

Un code de conduite sera fourni par Paris 2024 au prestataire qui s'assurera de la lecture et de l'adhésion de chaque agent à respecter ces prescriptions.

8. La logistique des prestations

8.1. LES SERVICES

8.1.1. La tenue vestimentaire

Pour les équipes qui travailleront directement au Village, la règle du Clean Venue s'appliquera et le personnel du Titulaire devra être équipé avec des tenues de travail en très bon état général, adaptées à la prestation à effectuer par le personnel concerné, sans logo ou marque d'aucune sorte. Ces tenues devront être approuvées en amont de la phase opérationnelle par Paris 2024.

Les caractéristiques attendues de la tenue vestimentaire sont les suivantes :

- Confortable, fabriqué avec des textiles adaptés notamment en anticipation de fortes chaleurs, et adaptée à tous les âges, cultures, genres ;
- Garantir la sécurité des salariés dans le cadre de leur fonction ;
- Être facilement identifiable par les athlètes, les membres des délégations et les membres du staff Paris 2024 ;
- Être de bonne qualité et avec un design attractif, pour que la tenue vestimentaire soit un élément de fierté et d'appartenance ;
- Pratique, pour permettre au personnel de ranger et de porter des choses facilement
- Ne pas faire apparaître de logo ou de marque d'aucune sorte.

Les éléments attendus de cette tenue vestimentaire :

- Chaussures confortables et fermées ;
- Pantalon ;
- Haut manches courtes type polo ;
- Chasuble ou veste ;
- Casquette pour les salariés amenés à travailler en extérieur ;
- Une gourde ;
- Vêtement de pluie (type k-way ou poncho) à disposition pour les salariés travaillant en extérieur les jours de pluie.

Paris 2024 se réserve le droit d'imposer la couleur des différents éléments composant l'uniforme

Le Titulaire a l'obligation de s'assurer seul que ses personnels aient toujours une tenue propre et en bon état général pendant toute la durée de l'événement.

La fourniture des tenues et leur entretien (nettoyage, remplacement le cas échéant) sont à la charge du Titulaire. Ce coût est réputé intégré dans les prix du Titulaire intégrés dans la DPQF.

Les Candidats devront préciser dans leur mémoire technique comment ils souhaitent s'organiser pour la gestion des uniformes: livraisons sur site ou fourniture des uniformes avant l'arrivée sur site. Ils pourront aussi proposer un exemple d'uniforme.

8.1.2. La restauration

Un espace de restauration dédié à l'ensemble de la workforce des Jeux (équipes Paris 2024, volontaires, sous-traitants) sera ouvert pendant les Jeux. Les dates exactes d'ouverture seront communiquées après l'attribution du marché. Cette zone de restauration pourra être un simple espace de pause, mais Paris 2024 fournira également un service de restauration à destination de la workforce. Cette prestation fournie par Paris 2024 sera commandée par le Titulaire, et sera refacturée à prix coûtant, l'objectif n'étant pas de réaliser un chiffre d'affaires mais bien de faciliter les opérations sur Site. Le coût prévisionnel par repas est de 12€ HT. Le fonctionnement du CMOS sera défini d'ici septembre 2023, et le nombre de repas par jour et par prestataire sera adapté en fonction de leur demande.

Afin de bénéficier de ces services de restauration, le titulaire du marché devra s'enregistrer sur une plateforme qui sera dédiée à la prise de commande (quantités, dates, paiement, etc.), qui pourront être réalisées jusqu'à deux mois avant le début des événements. Une fois les formalités administratives accomplies par le titulaire du marché et le paiement effectué et reçu, des *meals vouchers* seront envoyés au titulaire du marché qui se chargera de les transmettre à son personnel. Toutefois, si le titulaire du marché ne souhaite pas bénéficier de l'option de restauration proposée par Paris 2024, il devra avertir Paris 2024 dans un délai raisonnable.

Le Candidat indique dans son Mémoire technique comment il prévoit d'organiser la restauration de ses équipes pendant les Jeux et s'il envisage de bénéficier du service de restauration proposé par Paris 2024. Le montant proposé au DPGF doit inclure les dépenses qu'il prévoit pour la restauration de son personnel.

8.1.3. Les services médicaux

Paris 2024 ne mettra pas en place de services médicaux spécifiques pour la workforce au UOP. Toutefois, la workforce pourra accéder à la Polyclinique sur ces jours et horaires d'ouverture pour une consultation et des premiers soins, avant d'être redirigé vers les établissements compétents en dehors du UOP.

8.1.4. Les moyens de transport

Le Titulaire s'engage à mettre à disposition de son personnel des moyens de transport pour circuler facilement au sein du Village (voitures, scooters, vélos, trottinettes, etc.). Il devra également s'assurer que son personnel a accès à des moyens de transport lui permettant d'accéder facilement au UOP pour la réalisation de leur mission. En effet, il ne sera pas possible d'accéder au UOP avec un véhicule personnel, il n'y aura pas de parking prévu pour les prestataires à proximité du site.

Le Candidat détaillera dans son offre technique le nombre et le type de moyens de transport qu'il prévoit de mettre à disposition pendant les différentes phases de fonctionnement des sites.

8.1.5. L'hébergement

A date, Paris 2024 ne prévoit pas de mettre à disposition du personnel de logement. Toutefois, les Candidats préciseront s'ils considèrent qu'un hébergement est nécessaire à proximité du UOP pour certains de leur personnel.

Les Candidats détailleront dans leur Mémoire technique pendant combien de temps et pour quel type de profils ils auraient besoin d'un hébergement à proximité du UOP.

8.2. LES INFRASTRUCTURES ET LE MATERIEL A DISPOSITION

9.2.1. Les infrastructures

Les infrastructures dédiées aux prestations de nettoyage et gestion du linge sont décrites au paragraphe **3.2 Description des espaces dédiés au nettoyage et la gestion du linge**. Paris 2024 mettra à disposition du ou des Titulaire(s) ces infrastructures.

Les Candidats préciseront dans leur mémoire technique quelles infrastructures ils jugent nécessaires pour mener à bien leurs prestations, et si les infrastructures prévues par Paris 2024 correspondent à ce dont ils ont besoin. Ils préciseront également leurs besoins techniques (arrivées et évacuations d'eau, électricité, etc.).

9.2.2. L'électricité

Le principe fondamental requis du CIO via le « Olympic Games Guide on Energy » est un approvisionnement énergétique sécuritaire, fiable et résilient. Ceci est nécessaire pour se protéger contre toute perturbation qui pourrait impacter les opérations ainsi que la retransmission des images des Jeux.

Paris 2024 fournira au Titulaire des points de raccordement à un réseau électrique existant ou temporaire et issue à 100% de sources renouvelables.

Un plan de localisation des équipements devra être présenté par le Candidat pour approbation par Paris 2024.

L'appareillage devra être équipé de fiches électriques de type industriel compatible à la norme IEC 60309 et aux prises de type E. Un indice de protection IP devra être adapté selon le type d'usage.

Le Titulaire devra fournir une liste des équipements électriques qui seront utilisés et leur localisation. Cette liste sera fournie soit par le Candidat ou Paris 2024 et devra comprendre les données suivantes :

- Quantité unitaire
- Voltage

- Ampérage
- Puissance
- Fréquence
- Nombre de phase
- Type de fiche ou connexion
- Criticité d'opération
- Dates et heures estimées d'opération

Cette liste n'est pas exhaustive.

Il est attendu que le Candidat utilisera des équipements de haute efficacité énergétique. Ceux-ci seront électriquement sécuritaires pour les usagers et la clientèle du VOP. Paris 2024 se réserve le droit d'inspection et d'exiger le remplacement de tout équipement ne satisfaisant pas les critères mentionnés précédemment.

9.2.3. Les besoins Télécom

Dans le cadre des JOP, Paris 2024 déploie un réseau Télécom sécurisé sur lequel le Titulaire pourra se connecter.

Paris 2024 fournira au Titulaire des points de raccordement Ethernet permettant à ce dernier de connecter ces équipements informatiques (laptops, imprimantes, etc.). Un plan de localisation de ses équipements devra être présenté par le Candidat pour approbation par Paris 2024. Si le Titulaire a besoin de se connecter sur son Intranet ou autre pour avoir accès à ses applicatifs métiers, le principe de connexion requis devra être expliqué.

Le Titulaire devra fournir une liste des équipements qui seront déployés et leur localisation

9. Annexes

- I. Plan du Village Olympique et Paralympique (VDB4)
- II. Team Sport Uniform Laundry
- III. Plans d'aménagements laveries
- IV. Exigence technique SSI
- V. Exigence Cybersécurité SSI
- VI. Questionnaire sécurité SSI
- VII. Ambition sociale et environnementale de Paris 2024
- VIII. Charte sociale Paris 2024